



Rapport public du SCRS

2024

Quarante ans
de sécurité nationale



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service

Canada

ISSN : 1495-0154

N° de catalogue : PS71F-PDF

Publié en mars 2025

www.canada.ca/SCRS

© Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025.

Also available in English under the title: *CSIS Public Report 2024*

Reconnaissance des terres

Le Service canadien du
renseignement de sécurité
tient à préciser que le
présent rapport a été rédigé
et publié sur le territoire
traditionnel et non cédé des
Algonquins Anishinaabeg.

Table des matières

Message du directeur	6	Modernisation des politiques, des partenariats et de la transparence	72
Bilan de l'année – Évoluer dans une ère de changement	8	Modernisation de la <i>Loi sur le SCRS</i> : permettre au SCRS de mieux protéger le Canada et toute sa population	74
La sécurité nationale en 2024	14	Établir des partenariats par la collaboration	77
Faits saillants	18	Politiques et responsabilisation	82
Opérations de renseignement	24	Effectif et culture	86
Relever le défi : faire face au contexte de la menace actuel	28	Le processus de transformation « Une seule mission, un SCRS uni »	88
40 ans à protéger la sécurité nationale : l'évolution du contexte de la menace	31	Initiatives et mises à jour	91
Ingérence étrangère et espionnage	36		
Extrémisme violent	46		
Cybersécurité	52		
Pour faire progresser la mission, faire en sorte que le SCRS soit éclairé par les données et le numérique	56		
Sécurité de l'économie et des recherches	59		
Lutte contre la prolifération	64		
Filtrage de sécurité	66		
Centre intégré d'évaluation des menaces	70		

Message du directeur

*Retour sur
quarante ans d'histoire*

1993

Début de la construction de
l'Administration centrale à Ottawa.

Les travaux prennent fin en 1995.



Bilan de l'année – Évoluer dans une ère de changement

Depuis 40 ans maintenant, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) protège la prospérité et la sécurité du Canada et de la population canadienne grâce à des renseignements, des conseils et des interventions fiables. Toutefois, alors que nous célébrons cet anniversaire important, nous affrontons un environnement de sécurité nationale plus complexe et difficile que jamais auparavant dans notre histoire. Le rapport annuel de cette année est l'occasion de réfléchir au travail qui a été réalisé pour composer avec un contexte en évolution constante et s'y adapter.

Je suis arrivé au SCRS à titre de directeur en octobre 2024 et depuis, j'ai le privilège d'être témoin du dévouement, des compétences et du professionnalisme au SCRS. Des professionnels des domaines techniques qui trouvent des solutions de pointe pour permettre de mener nos enquêtes aux agents de collecte régionaux qui s'emploient à comprendre les réseaux qui facilitent les activités liées à la menace, en passant par les analystes qui évaluent les menaces et conseillent le gouvernement, tous les employés du SCRS font preuve d'un engagement inébranlable à l'égard de sa mission. J'ai la chance de me joindre à l'organisation après les nombreuses réalisations de mes prédécesseurs. Je tiens particulièrement à remercier David Vigneault dont le leadership, la sagesse et les fonctions d'orientation

ont permis de mener à bien une foule d'initiatives de transformation au cours des sept dernières années.

En 2024, deux arrestations très médiatisées liées au terrorisme ont permis de déjouer ce qui s'annonçait comme des attentats meurtriers. Le niveau national de la menace terroriste demeure modéré pour le Canada, en grande partie en raison des efforts d'atténuation déployés par les organismes de renseignement et d'application de la loi. Il ne faut toutefois pas se méprendre, car l'évolution des tendances de la menace terroriste est inquiétante. Notre cohésion sociale s'est effritée depuis quelques années, ce qui a causé des clivages dans le tissu social, et ce sont ces clivages que les auteurs de menace cherchent à exploiter. Fait peut-être plus inquiétant, les auteurs de menace cherchent



Avec le recul, l'année 2024 aura été une année de grandes réalisations et de rappels brutaux. Bien que nous ayons déployé des efforts impressionnants pour investir dans nos capacités et moderniser nos pouvoirs, les fortes pressions exercées par les menaces et les priorités en évolution ne montrent aucun signe d'affaiblissement. Le SCRS intervient pour contrer les menaces qui pèsent sur le Canada, resserre ses liens avec ses alliés européens et de l'Indo-Pacifique et renforce ses partenariats en Amérique du Nord. Dans ce contexte, le Canada doit bien comprendre le rôle unique que joue le SCRS en matière de sécurité et de renseignement, au pays et à l'étranger.

Dan Rogers
Directeur, Service canadien
du renseignement de sécurité

à radicaliser de jeunes Canadiens, principalement par l'intermédiaire de chambres d'écho en ligne qui font la promotion de la rhétorique haineuse et incitent d'autres personnes à commettre des actes de violence. Le SCRS a fait une déclaration publique avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des partenaires du Groupe des cinq au sujet de la radicalisation des jeunes et des efforts collectifs qui sont nécessaires pour la contrecarrer. Cette question demeurera un défi pour nous, en tant que société, dans les mois et les années à venir.

Tandis que les conflits à l'étranger perdurent, des nations étrangères qui cherchent à accélérer la réalisation de leurs objectifs militaires et économiques font peser des menaces accrues sur les intérêts du Canada. Dans le contexte de la concurrence mondiale incessante pour les minéraux essentiels, les possibilités de prospérité du Canada sont vulnérables à l'espionnage et à l'ingérence étrangère par des États comme la République populaire de Chine, qui cherche à s'approprier les chaînes d'approvisionnement de l'avenir. L'agression russe s'étend au-delà de la guerre d'agression menée actuellement contre l'Ukraine : elle prend pour cible les États occidentaux qui soutiennent l'ordre international fondé sur des règles, notamment en faisant des tentatives téméraires de sabotage et en contournant les sanctions de façon trompeuse. Le SCRS constate par ailleurs une tendance préoccupante selon laquelle des États mobilisent des réseaux du crime organisé pour mener des activités liées à la menace, y compris des activités de répression transnationale de discours légitimes au Canada. En effet, en 2024, deux Canadiens sont accusés d'avoir participé à un présumé projet d'assassinat aux États-Unis pour le compte des services de renseignement iraniens.

Pour entrer au Canada et mener des activités en sol canadien, des États hostiles, des groupes liés à la criminalité transnationale organisée et d'autres auteurs de menace tentent d'exploiter des moyens légitimes, soit les mêmes qui sont utilisés par les personnes qui veulent venir vivre paisiblement avec leur famille ou

repartir à neuf au Canada. Le SCRS déploie nombre d'efforts pour protéger notre sécurité nationale, entre autres le programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté. Grâce à un partenariat constant de collaboration avec les agents d'immigration et des services frontaliers, ainsi qu'avec des partenaires étrangers, le SCRS repère et atténue les menaces avant qu'elles n'atteignent notre frontière. Bien que le gouvernement du Canada ait annoncé une réduction des objectifs en matière d'immigration, le SCRS et d'autres partenaires de l'immigration continueront à traiter le nombre élevé de dossiers en attente de filtrage de sécurité avec la rigueur et la vigilance qui sont nécessaires pour protéger notre sécurité.

Au cours de l'année 2024, le SCRS a appuyé l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux par la production de documents et des témoignages d'experts. Le SCRS accueille favorablement les conclusions formulées par la Commission dans le rapport qu'elle a récemment rendu public. Il déploie d'ores et déjà des efforts pour y donner suite, y compris à celles qui ont trait à la communication de renseignements. Ce rapport arrive à point. En effet, le SCRS prend la présidence du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (le Groupe de travail), en préparation pour les processus politiques d'envergure qui seront lancés au cours de 2025, notamment la course à la chefferie du Parti libéral du Canada, une élection fédérale et des élections provinciales et territoriales anticipées. Certains États étrangers scrutent attentivement les processus démocratiques du Canada pour trouver les points faibles de ses mécanismes de protection. Le SCRS continuera de protéger les institutions démocratiques du Canada avec ses partenaires principaux, et ce, sans partisanerie, conformément à sa tradition et à celle du reste de la fonction publique fédérale. Ainsi, le SCRS et ses partenaires du Groupe de travail poursuivront leur collaboration avec les

partis politiques et les intervenants compétents afin de maintenir la confiance des Canadiennes et des Canadiens dans leurs systèmes démocratiques.

En cette époque où États et citoyens adoptent de nouvelles technologies comme le chiffrement et l'intelligence artificielle générative, le Canada ne doit pas rester à la traîne : il lui faut comprendre les répercussions, les possibilités et les risques divers. Si ces percées peuvent permettre au Canada de croître, elles donnent parallèlement des munitions aux entités qui cherchent à lui nuire. En réaction, le SCRS a mis en place de nouveaux processus et de nouvelles structures permettant d'effectuer des examens et de réaffecter les ressources lorsque les priorités changent. Les équipes du SCRS collaborent étroitement avec ses partenaires étrangers – le Groupe des cinq, des alliés européens et de nombreux autres – et mettent à contribution des relations établies et renforcées au fil du temps, qui seront plus essentielles que jamais dans le contexte géopolitique en évolution.

Cette année, le projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*, a apporté à la *Loi sur le SCRS* sa mise à jour la plus importante depuis son adoption en 1984. Les nouvelles dispositions permettent au Service, pour certaines activités opérationnelles, de ne pas se laisser distancer par les avancées technologiques. Il accroît considérablement la capacité du SCRS d'interagir avec des intervenants de l'extérieur du gouvernement fédéral. Le présent rapport met en relief la vitesse à laquelle le SCRS a mis en œuvre les modifications, notamment, à 28 reprises, par la communication d'informations visant à renforcer la résilience à des partenaires non fédéraux, dont des gouvernements provinciaux et des organismes du secteur privé. Soulignons que les modifications à la *Loi sur le SCRS* prévoient aussi qu'elle doit faire l'objet d'un examen chaque cinq ans, au minimum, ce qui permettra au Parlement d'évaluer plus régulièrement si les pouvoirs du SCRS lui permettent de composer adéquatement avec les menaces qui évoluent.

Dans le budget de 2024, le gouvernement a reconnu les besoins du SCRS de contrer les menaces mondiales et de suivre le rythme des progrès technologiques : il a prévu des investissements ciblés au cours des huit prochaines années pour nous permettre de renforcer nos capacités et notre infrastructure de renseignement. L'amélioration des assises organisationnelles et techniques de notre travail nous permettra d'être en mesure de comprendre nos points faibles dans le nouveau monde de la sécurité sans pour autant compromettre nos exigences opérationnelles. Notre travail en est un qui n'arrête jamais, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le monde change et le nombre de menaces continue d'augmenter. En raison de cela, nous devons constamment réévaluer et réaffecter nos ressources pour veiller à ce qu'elles demeurent concentrées sur les plus grandes priorités en lien avec la protection du Canada.

Finalement, les réussites du SCRS sont le fruit du travail d'un personnel dévoué, compétent, diversifié et professionnel. Notre succès dans l'avenir dépend de notre capacité à maintenir en poste des spécialistes du renseignement et, pour ce faire, nous devons favoriser une culture et un milieu de travail sains. Au moment d'écrire le présent document, nous sommes sur le point de publier notre premier rapport annuel sur les actes répréhensibles et les écarts de conduite. Ce rapport constituera un premier pas en avant important sur le plan de la transparence et de la responsabilisation. Cependant, il indique aussi clairement que d'autres efforts sont nécessaires pour atteindre les objectifs. Par ailleurs, nous sommes en voie de terminer la mise sur pied de notre nouveau bureau d'ombuds pour le SCRS. Ce bureau relèvera directement de moi à titre de directeur, et aura le mandat de faire progresser les objectifs de l'organisation visant à favoriser un milieu de travail équitable et respectueux. Il constituera également une importante ressource pour tous les membres du personnel qui souhaitent obtenir des conseils et de l'aide pour faire face à des défis dans le milieu de travail.

Avec le recul, l'année 2024 aura été une année de grandes réalisations et de rappels brutaux. Bien que nous ayons déployé des efforts impressionnants pour investir dans nos capacités et moderniser nos pouvoirs, les fortes pressions exercées par les menaces et les priorités en évolution ne montrent aucun signe d'affaiblissement. Le SCRS intervient pour contrer les menaces qui pèsent sur le Canada, resserre ses liens avec ses alliés européens et de l'Indo-Pacifique et renforce ses partenariats en Amérique du Nord. Dans ce contexte, le Canada doit bien comprendre le rôle unique que joue le SCRS en matière de sécurité et de renseignement, au pays et à l'étranger. Nos partenaires et leurs priorités continuent d'évoluer et notre tâche collective ne se simplifie pas.

Il sera essentiel de continuer à faire preuve de transparence à l'égard de la population canadienne. Les nouveaux pouvoirs conférés par le projet de loi C-70 nous permettent de collaborer avec tous les secteurs de la société de nouvelles façons. Espérons également que cela permettra de renforcer la confiance des Canadiens et des Canadiennes en la capacité de leurs institutions de protéger les intérêts nationaux et les valeurs immuables du Canada. Je suis convaincu que les spécialistes du renseignement du SCRS continueront de relever ce défi.

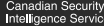


Dan Rogers
Directeur,
Service canadien du renseignement de sécurité

1984
—
2024



Service canadien du
renseignement de sécurité



Canadian Security
Intelligence Service



16 JUILLET 2024

JULY 16, 2024

4



1984 | 2024

Quarante ans

de sécurité nationale

Forty years

of national security

La sécurité nationale en 2024

*Retour sur
quarante ans d'histoire*

1985

Le vol 182 d'Air India explose au large de l'Irlande.
Aucun des 329 passagers ne survit.

Cette tragédie constitue à l'époque le plus important attentat terroriste impliquant un avion au monde et demeure le pire attentat de l'histoire du Canada.

Source de l'image : Andre Durand/AFP via Getty Images





Janvier

Deux Canadiens sont accusés d'avoir comploté avec le renseignement iranien en vue d'un assassinat aux États-Unis.



Mars

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) remet au premier ministre son Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada.



Mai

La Commission sur l'ingérence étrangère publie son rapport initial qui présente les constats préliminaires et les conclusions de la première phase de l'enquête.

L'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) publie son rapport spécial sur la diffusion du renseignement ayant trait à l'ingérence politique étrangère exercée par la République populaire de Chine (RPC) de 2018 à 2023.

Des accusations sont annoncées concernant l'assassinat de Hardeep Singh Nijjar.

Source de l'image :
Don MacKinnon/AFP
via Getty Images



Juillet

Le directeur David Vigneault annonce sa retraite et Vanessa Lloyd devient directrice intérimaire du SCRS.

Ahmed et Mostafa Eldidi sont arrêtés et accusés d'infractions liées au terrorisme parce qu'ils auraient planifié un attentat à Toronto.



Octobre

Dan Rogers est nommé directeur du SCRS.

La GRC publie une déclaration concernant les activités criminelles violentes menées au Canada en lien avec des agents du gouvernement de l'Inde.

Le gouvernement du Canada expulse six diplomates et représentants consulaires indiens en rapport avec une campagne ciblée visant des citoyens canadiens et menaçant la sécurité publique du Canada.

Les partenaires du Groupe des cinq lancent une initiative conjointe intitulée « Innover en toute sécurité » ayant pour but d'offrir des conseils de sécurité aux entreprises, chercheurs et investisseurs du secteur des technologies.

Le gouvernement du Canada inscrit Samidoun sur la liste des entités terroristes.

Février

Le directeur du SCRS, David Vigneault, témoigne pour la première fois à l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux (EPIE).

Deuxième anniversaire de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie.



Avril

Des cadres actuels et des anciens cadres du SCRS témoignent à l'EPIE.



Juin

Le projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*, qui modifie considérablement la *Loi sur le SCRS*, reçoit la sanction royale.

Le SCRS et ses partenaires du Groupe des cinq publient une déclaration commune historique sur les efforts déployés par la RPC pour recruter des militaires (actuels ou anciens) occidentaux pour renforcer l'armée chinoise.

Le gouvernement du Canada inscrit les Gardiens de la révolution islamique sur la liste des entités terroristes.

Le gouvernement du Canada publie une déclaration sur les cyberactivités malveillantes d'États étrangers visant le Canada.



Source de l'image :
CFOTO/
Future Publishing
via Getty Images

Septembre

Muhammad Shahzeb Khan est arrêté et accusé d'infractions liées au terrorisme parce qu'il aurait planifié un attentat contre des communautés juives aux États-Unis.

Le ministre de la Sécurité publique, Dominic LeBlanc, condamne publiquement les activités d'ingérence étrangère contre l'Occident menées par le média d'État russe RT (anciennement Russia Today).

Des cadres actuels et des anciens cadres du SCRS témoignent à l'EPIE.



Novembre

Publication de premiers reportages concernant l'implication présumée d'officiers de renseignement russes dans un complot visant à envoyer des engins incendiaires par avion en Amérique du Nord et en Europe.



Décembre

Le gouvernement du Canada inscrit le groupe de militants Ansarallah (houthistes) sur la liste des entités terroristes.

Les services de renseignement et les organismes d'application de la loi des pays du Groupe des cinq publient un rapport conjoint sur la montée à l'échelle mondiale de la radicalisation des jeunes qui les mène à l'extrémisme violent.

Ahmed Eldidi est accusé d'infractions à la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*.



Faits saillants

*Retour sur
quarante ans d'histoire*

2006

Le SCRS joue un rôle de premier plan dans la découverte d'un projet d'attentat contre plusieurs cibles en Ontario, notamment la Bourse de Toronto.

Les personnes impliquées dans le projet d'attentat obtiennent le surnom les « 18 de Toronto ».





Rapports de renseignement

En 2024, le SCRS a produit plus de **1 700** rapports de renseignement.



Mandats et autorisations judiciaires

Mandats obtenus en 2024 : **133**

Ordonnances de la Cour obtenues en 2024 : **6**

Ordonnances d'assistance obtenues en 2024 : **12**



Mesures de réduction de la menace (MRM)

En 2024, le SCRS a pris **2** MRM nécessitant un mandat et

13 MRM ne nécessitant pas de mandat.

Filtrage de sécurité



Programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement

Demandes reçues en 2024 :

138 430



Programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté

Demandes reçues en 2024 :

538 100



Loi sur Investissement Canada (LIC)

Avis d'investissement suscitant des préoccupations liées à la sécurité nationale examinés par le SCRS en 2024 :

1 220



Partenariats du SCRS

Ententes avec des organismes canadiens

84 ententes

Ententes avec des organismes étrangers

317 ententes dans **158** pays et territoires



Programme de liaison du SCRS

En 2024, le SCRS a mené

103 activités de collaboration.

Il a également participé à de nombreuses séances de consultation sur le projet de loi C-70 avec plus de **50** organismes partenaires.

En 2024, il a rencontré des représentants :

- des administrations provinciales, territoriales et municipales;
- d'organisations de la société civile et de défense d'une cause;
- d'instituts de recherche et d'innovation;
- du milieu universitaire;
- d'organisations et de gouvernements autochtones;



Communications du SCRS visant à renforcer la résilience

Le SCRS a fourni **28** communications visant à renforcer la résilience en 2024 après l'entrée en vigueur du projet de loi C-70 en juin.



Le SCRS dans les médias

Nombre d'articles sur le SCRS*

2024 **3 809**

2023 **6 298**

*Les statistiques sont tirées d'InfoMédia, le système de surveillance des médias du gouvernement du Canada.



Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)

468 demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI)

↓ 50 %

de moins qu'en 2023.

8 961 demandes reçues en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP)

↑ 165 %

de plus qu'en 2023.

Pour l'année civile 2024, le **taux de respect des délais** s'est élevé à

86 %

pour les demandes reçues en vertu de la LAI

90 %

pour les demandes reçues en vertu de la LPRP provenant de Canadiens et de Canadiennes seulement

46 %

pour l'ensemble des demandes reçues en vertu de la LPRP**

**Environ 95 % des demandes reçues en vertu de la LPRP sont liées à des non-Canadiens ou non-Canadiennes qui souhaitent obtenir des informations sur l'état d'avancement de leur demande d'immigration.



Nombre d'examens effectués par l'OSSNR et le CPSNR

Examens en cours :

18

Examens terminés :

10

Demandes d'information :

86



Statistiques concernant l'EPIE

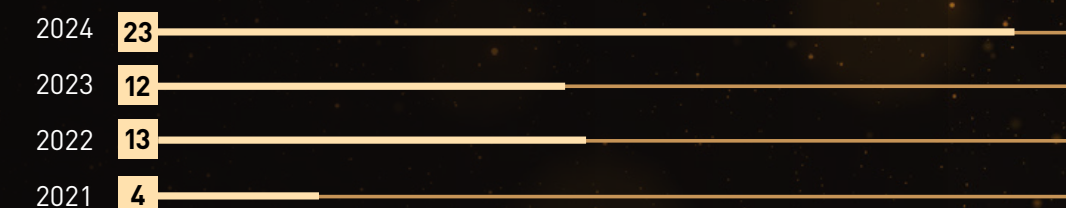
Plus de **10 000** documents classifiés ont été recueillis pour l'EPIE.

6 cadres, actuels et anciens, du SCRS ont comparu lors des audiences publiques.

Plus de **70 heures** de témoignages livrés par des représentants du SCRS à l'EPIE.



Comparutions parlementaires



1

Opérations de renseignement

*Retour sur
quarante ans d'histoire*

2001

Des terroristes provoquent l'écrasement de quatre avions passagers aux États-Unis, tuant près de 3 000 personnes, dont 24 Canadiens.

Dans la foulée, des alliés et des partenaires aux vues similaires commencent à se coordonner pour combattre le terrorisme à l'échelle internationale. Le 18 décembre, le Parlement du Canada adopte le projet C-36, c'est-à-dire la *Loi antiterroriste*.

Source de l'image : Fabina Sbina/Hugh Zareasky/Getty Images



Le SCRS enquête sur les activités qui correspondent à la définition de «menaces envers la sécurité du Canada» énoncée dans la *Loi sur le SCRS*. Plus précisément, il est autorisé à enquêter sur l’espionnage et le sabotage, l’ingérence étrangère, le terrorisme et l’extrémisme violent, ainsi que la subversion. En revanche, il lui est interdit d’enquêter sur les activités licites de défense d’une cause, de protestation ou de manifestation d’un désaccord, sauf si elles ont un lien avec des activités qui constituent des menaces pour la sécurité du Canada.

Fonctions

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces pour la sécurité du Canada, en faire rapport au gouvernement du Canada et le conseiller à ce sujet.
- Prendre des mesures pour réduire la menace s’il existe des motifs raisonnables de croire que la sécurité du Canada est menacée.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils sur les questions de sécurité en rapport avec l’exercice des pouvoirs et fonctions conférés par la *Loi sur la citoyenneté* ou la *Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés*.
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.
- Diffuser les évaluations du Centre intégré d’évaluation de la menace (CIEM) qui permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

Rôle du SCRS dans les enquêtes sur la sécurité nationale

Bien que les mandats de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et du SCRS soient distincts, les deux organismes partagent un objectif important : lutter contre les menaces pour la sécurité nationale et garantir la sécurité publique. Compte tenu de son mandat, le SCRS détecte souvent les menaces émergentes avant la GRC. Conformément au cadre Une vision, le SCRS et la GRC dialoguent régulièrement afin de déterminer la stratégie la plus efficace pour lutter contre une menace. S’ils décident qu’une enquête et des poursuites criminelles sont la meilleure approche, ils collaborent pour réduire le risque que les informations sensibles du SCRS soient soumises à l’obligation de divulgation imposée aux forces de l’ordre.

En 2024, les enquêtes du SCRS ont contribué à un certain nombre d’arrestations importantes en lien avec la sécurité nationale.



Mesures de réduction de la menace

Depuis 2015, le SCRS est autorisé à prendre des mesures de réduction de la menace (MRM). Une MRM est une mesure opérationnelle visant à réduire une menace envers la sécurité du Canada, selon la définition qui en est donnée à l’article 2 de la *Loi sur le SCRS*. Compte tenu de son mandat et de ses capacités de collecte, le SCRS est parfois l’organisme du gouvernement du Canada le mieux placé pour lutter contre une menace qui pèse sur la sécurité nationale.

En général, les MRM s’inscrivent dans trois grandes catégories qui ne sont toutefois pas restrictives :



Dissuasion : Transmettre directement ou indirectement des informations à un auteur de menace ou à une personne touchée par une menace afin d’influer sur son comportement ou de réduire la menace.



Exploitation : Communiquer des informations à un tiers afin que celui-ci puisse prendre des mesures, à sa discrétion, contre les activités liées à la menace détectées.



Ingérence : Miner directement la capacité d’un auteur de menace de se livrer à une activité liée à la menace.

En 2024, le SCRS a pris **2** MRM qui nécessitaient des mandats et

13 MRM qui n’en nécessitaient pas.

Relever le défi : faire face au contexte de la menace actuel

À titre de sous-directrice des Opérations, Vanessa Lloyd dirige la collecte de renseignements humains, l'analyse du renseignement, le filtrage de sécurité et les efforts de la réduction de la menace au SCRS.

Le rapport de cette année met en lumière la persistance des menaces sur lesquelles le SCRS fait enquête depuis sa création en 1984. Dans certains cas, la façon dont ces menaces se manifestent a évolué; par exemple, des services de renseignement étrangers utilisent désormais des intermédiaires pour se livrer à de l'espionnage et des pays ont maintenant recours à des organisations criminelles pour mener des activités de répression transnationale. Des mesures multinationales ciblées ont permis de réduire les menaces terroristes dans les dernières années, mais la reprise des conflits (au Moyen-Orient, par exemple) redonne de la vigueur à ces menaces. Il y a aussi de nouvelles tendances dans les menaces : les cybermenaces qui pèsent sur les infrastructures essentielles et gouvernementales augmentent en fréquence, tandis que d'autres menaces – comme celles qui pèsent sur la sécurité économique – deviennent extrêmement complexes en raison à la fois du rythme de l'innovation à l'échelle mondiale et de la détermination accrue des auteurs de menace.

Par le passé, le SCRS a su relever le défi que posait la hausse marquée de l'espionnage ou du terrorisme et, plus récemment, de l'ingérence étrangère. En 2024, il a enquêté activement sur les menaces d'espionnage, d'ingérence étrangère et de terrorisme et, pour la première fois depuis longtemps, il a aussi déployé des efforts concertés pour contrer le sabotage. Dans l'ensemble, les menaces pour la sécurité nationale du Canada s'accroissent et s'intensifient. Plus important encore, le SCRS souscrit à l'affirmation des services de renseignement américains et britanniques selon lesquels il n'y a jamais eu, dans l'histoire commune de nos pays, de menaces d'une telle intensité, en même temps.

À mesure que le SCRS continue de s'améliorer en tant qu'organisation, les moyens que nous prenons pour protéger le Canada et les intérêts nationaux évoluent également. En 2024, nous avons établi de nouveaux partenariats, employé des techniques spécialisées comme elles n'avaient jamais été utilisées jusque-là et obtenu de nouveaux pouvoirs législatifs. Il s'agit



Dans l'ensemble, les menaces pour la sécurité nationale du Canada s'accroissent et s'intensifient. Plus important encore, le SCRS souscrit à l'affirmation des services de renseignement américains et britanniques selon lesquels il n'y a jamais eu, dans l'histoire commune de nos pays, de menaces d'une telle intensité, en même temps.

Vanessa Lloyd,
sous-directrice des Opérations,
Service canadien du
renseignement de sécurité

plus précisément de nouveaux pouvoirs judiciaires qui aideront le SCRS à s'adapter à la réalité d'un monde axé sur les données et le numérique qui ne connaît aucune frontière géographique. Le SCRS a aussi intensifié la collaboration avec ses partenaires étrangers au moyen de campagnes coordonnées. Ensemble, nous avons diffusé des avertissements publics sur les menaces en matière de renseignement, dénoncé des cyberacteurs et informé les citoyens au sujet de tendances préoccupantes concernant la radicalisation des jeunes.

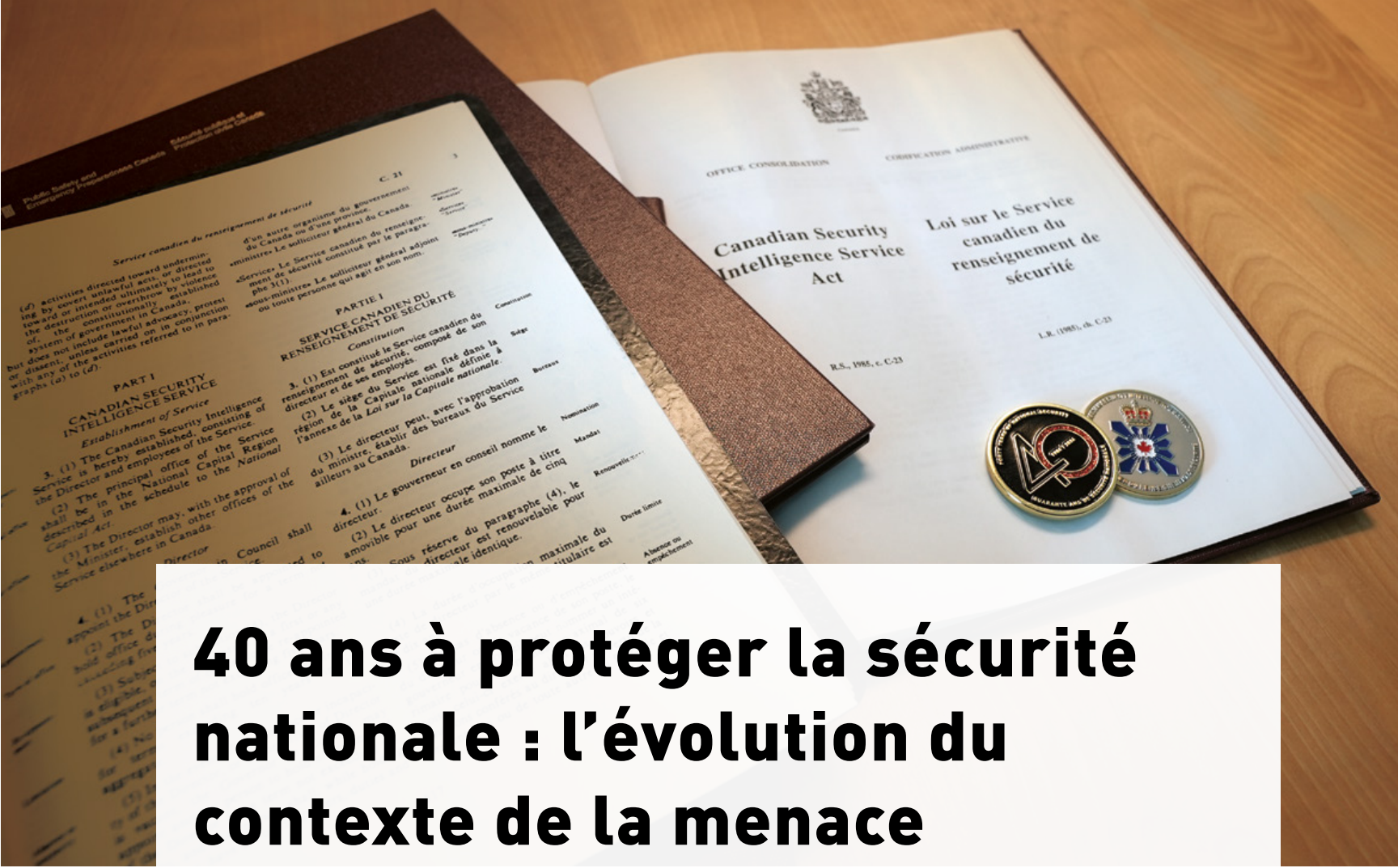
En fait, l'année 2024 a été marquée par des efforts de transparence sans précédent auprès de la population canadienne. Par exemple, le SCRS a collaboré avec les forces de l'ordre dans des dossiers particuliers, a témoigné aux côtés de partenaires gouvernementaux devant le Comité permanent de la sécurité nationale de la Chambre des communes et a participé à l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère (EPIE). Il a également pris part à une communication publique concernant les mesures prises par le Canada à la suite d'actes d'ingérence étrangère ayant violé la souveraineté du pays. En tout, six représentants du gouvernement indien ont été expulsés un an après la déclaration du premier ministre à ce sujet devant le Parlement.

J'ai eu le privilège de m'adresser à la population canadienne en compagnie de collègues de l'Agence des services frontaliers du Canada, de la GRC, de Sécurité publique, ainsi que d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Dans le cadre de cette comparution, j'ai parlé du rôle du SCRS dans le filtrage des demandes d'immigration à la suite des arrestations effectuées dans une affaire de terrorisme à l'été 2024. De même, ma comparution en septembre dans le cadre de l'EPIE m'a permis de vous dire que le SCRS enquête depuis longtemps sur l'ingérence étrangère, qu'il a une compréhension approfondie de la menace et qu'il est déterminé à contrer les activités liées à la menace avant l'élection générale de 2025.

J'ai aussi eu le privilège d'être la toute première femme à agir à titre de directrice intérimaire du SCRS. J'ai rempli ce rôle de la mi-juillet à la fin octobre, c'est-à-dire jusqu'à ce que le SCRS accueille Dan Rogers. Quand je réfléchis à cette affectation et à une année remplie de défis et de réalisations, je suis très fière de la contribution soutenue du SCRS à la protection du Canada et de ses intérêts nationaux, mais je suis également préoccupée par la nature et la portée des menaces que nous affrontons actuellement.

À l'instar de leurs prédécesseurs, les employés actuels du SCRS viennent de tous les horizons et partagent une même passion : assurer la sécurité du pays et défendre la démocratie contre ceux qui cherchent à la déstabiliser. Ils s'emploient sans relâche à recueillir des renseignements pour conseiller les décideurs et agissent avec détermination pour veiller à la sécurité et à la prospérité du Canada.

Je souhaite que le présent rapport permette d'entamer et de maintenir un dialogue sur la façon dont le SCRS peut, de concert avec l'ensemble de la population canadienne, améliorer la sécurité nationale au pays. ■



40 ans à protéger la sécurité nationale : l'évolution du contexte de la menace

Le SCRS a célébré ses 40 ans en 2024. Depuis tout ce temps, il assure la sécurité nationale à titre de service de renseignement de sécurité du Canada. Cet anniversaire important a suscité une énorme réflexion. Comment le contexte de la menace a-t-il évolué depuis la création du SCRS en 1984? En quoi a-t-il changé? En quoi est-il resté le même? Comment le SCRS s'y est-il pris pour faire face aux menaces dans les quatre dernières décennies?

Le monde était très différent au moment de la création du SCRS, en 1984. La Guerre froide faisait toujours rage. Le conflit entre les États-Unis et leurs alliés et le bloc soviétique représentait la menace la plus grave pour la sécurité internationale. À l'époque, l'espionnage constituait la plus grande préoccupation du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale. Le gouvernement tâchait d'empêcher les nations du bloc soviétique et d'autres pays qui menaient des activités d'espionnage au Canada d'accéder à des informations sensibles, confidentielles et classifiées

sur les secteurs militaire et gouvernemental au Canada. La Guerre froide s'est échelonnée sur plusieurs décennies et, pendant cette période, les opérations de contre-espionnage du Canada ont permis d'expulser du pays une centaine de personnes au motif qu'elles s'étaient livrées à des activités considérées comme des menaces pour la sécurité nationale.

Pendant la Guerre froide, le contexte de la menace était dangereux, mais prévisible. En effet, il s'agissait principalement de deux groupes d'États adverses

qui menaient des activités d’espionnage l’un contre l’autre pour obtenir un avantage stratégique sur le plan militaire ou économique. Le Canada n’était toutefois pas à l’abri du terrorisme. En 1985, des extrémistes établis au Canada ont fait exploser la bombe qu’ils avaient installée sur le vol n° 182 d’Air India, tuant les 329 passagers à bord, des Canadiens pour la plupart. Cet événement tragique demeure à ce jour le pire attentat terroriste de l’histoire canadienne et, à l’époque, il était considéré comme le pire acte terroriste impliquant un avion à avoir été commis dans le monde. Comme il n’avait pas réussi à empêcher cette tragédie, le SCRS a tiré plusieurs leçons difficiles en tant que nouveau service de renseignement de sécurité.

La dissolution de l’Union soviétique et la fin de la Guerre froide en 1991 ont eu une incidence considérable sur le contexte de la menace. Le conflit était prévisible parce qu’il était lié aux grandes puissances; or, à la fin de la Guerre froide, le contexte de la menace a gagné en complexité et en instabilité. La chute de l’Union soviétique et, plus tard, de la Yougoslavie a créé un vide qui a mené à l’émergence de plusieurs conflits ethniques et nationalistes entre les nations nouvellement établies et au sein même de celles-ci. L’intensification de la violence à l’échelle mondiale par des organisations terroristes transnationales comme al-Qaïda représentait une autre grande préoccupation. Pour s’adapter à l’évolution du contexte de la menace, le SCRS a réaffecté ses ressources opérationnelles en fonction de la nouvelle priorité du gouvernement du Canada, à savoir assurer la sécurité publique. En 1993, le SCRS a redistribué les ressources de la période de la Guerre froide : le ratio de 80 % / 20 % en faveur du programme de contre espionnage a été ramené à un ratio plus équilibré de 56 % / 44 % en faveur de l’antiterrorisme. Plus tard, cette redistribution se révélera utile compte tenu des attentats et des projets d’attentat de plus en plus violents d’al-Qaïda, dont l’attentat à la bombe commis contre le World Trade Centre en 1993 et les attentats perpétrés contre les ambassades des États-Unis à Dar es Salaam et à Nairobi en 1998. En 1999,

les autorités ont établi un lien entre le Canada et un projet d’attentat d’al-Qaïda quand elles ont découvert que le résident canadien Ahmed Ressam avait prévu de faire exploser une bombe à l’aéroport international de Los Angeles aux environs de la veille du jour de l’An, en 1999. Heureusement, une enquête conjointe du Canada et des États-Unis à laquelle le SCRS prenait part et dont Ressam faisait l’objet a permis de déjouer ce projet.

Même si la sécurité publique constituait le principal sujet d’intérêt du SCRS dans les années 1990, l’espionnage demeurait aussi une grande préoccupation, car, contrairement à ce que les observateurs croyaient, les activités d’espionnage des services de renseignement étrangers contre le Canada n’avaient pas connu de diminution marquée au moment de la dissolution du bloc soviétique. En 1996, une enquête du SCRS a révélé que deux officiers de renseignement clandestins russes à Toronto avaient emprunté l’identité de deux Canadiens décédés pour étoffer leur légende. Le couple fut expulsé du Canada après avoir admis travailler pour le Service du renseignement extérieur (SVR) de la Russie. En 2020, le SCRS a reconnu avoir observé des niveaux d’espionnage et d’ingérence étrangère jamais vus depuis la Guerre froide.

Les technologies de l’information et des communications ne cessent de progresser depuis la fin des années 1990, et les progrès dans le secteur ont grandement contribué à la complexité et à l’instabilité croissantes du contexte de la menace de l’après-Guerre froide. Les organisations terroristes ont commencé à utiliser Internet pour trouver de nouveaux moyens d’organiser, de diriger et d’exécuter des activités terroristes, tandis que les acteurs étatiques hostiles ont pu s’en servir pour accroître la complexité de leurs activités liées à la menace, notamment en prenant pour cible de façon plus efficace les dissidents et les systèmes d’infrastructures essentielles. Le SCRS et ses partenaires savaient qu’ils devaient suivre le rythme des progrès technologiques à l’époque, sans quoi les conséquences pour la sécurité nationale du Canada risquaient d’être graves. Le constat est le

même aujourd’hui, à une époque où le contexte de la menace évolue à un rythme encore plus rapide compte tenu de l’arrivée de nouvelles technologies comme l’intelligence artificielle et l’informatique quantique.

Le 11 septembre 2001, le monde a changé pour toujours. Al-Qaïda a coordonné le détournement de plusieurs avions pour exécuter le pire attentat terroriste à avoir été commis sur le territoire américain. Cet attentat a fait près de 3 000 morts, dont 24 Canadiens, et d’innombrables blessés. Par son envergure, l’attentat du 11 septembre a changé la nature même du contexte de la menace en Amérique du Nord, car il a montré que les réseaux terroristes avaient la capacité de lancer une frappe meurtrière n’importe où sur le territoire. Cet attentat a incité le gouvernement du Canada à adopter la *Loi antiterroriste* afin de renforcer la capacité du Canada de combattre le terrorisme en criminalisant tout soutien logistique et financier au terrorisme au Canada et à l’étranger. Peu après, le SCRS a réaffecté beaucoup de ressources opérationnelles pour lutter contre l’intensification de la menace terroriste et a renforcé ses enquêtes sur l’extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) au Canada.

Tandis que l’armée canadienne prenait part à la guerre au terrorisme sous la direction des États-Unis en Afghanistan, le SCRS s’engageait lui aussi dans cette guerre. Dès 2002, le SCRS a joué un rôle essentiel à l’appui de la mission de combat du Canada en Afghanistan et, pour ce faire, a recueilli des informations qui, plus tard, sauveraient la vie de nombreux soldats du Canada et des autres pays de la coalition ainsi que celle de civils afghans.

En 2006, le Canada a connu son premier cas de terrorisme d’origine intérieure depuis l’attentat du 11 septembre. C’est en 2006, lors de l’arrestation d’un groupe d’extrémistes de la région de Toronto, que l’affaire des 18 de Toronto a attiré l’attention du public. Les individus en question ont été arrêtés au motif qu’ils planifiaient un attentat à l’explosif très

meurtrier contre la Bourse de Toronto, le bureau du SCRS à Toronto et une base militaire indéterminée. Le SCRS surveillait ce projet d’attentat avant 2006 : il surveillait étroitement les suspects au moyen d’une variété d’outils d’enquête de pointe et de méthodes plus traditionnelles, dont les sources humaines et la surveillance physique. L’enquête du SCRS et celle que la GRC menait en parallèle ont permis de déjouer le projet d’attentat terroriste et ont mené à l’emprisonnement de 11 des 18 individus arrêtés au départ.



1996 - Les espions russes sous couverture Dmitry Olshevsky et Yelena Olshevskaya sont escortés à la sortie de leur audience d’expulsion à Mississauga.

Source de l’image : Ken Fought/Toronto Star via Getty Images

En 2011, l'élimination d'Oussama Ben Laden, l'architecte des attentats du 11 septembre, symbolisait la fin d'une ère. Cependant, la montée en puissance de Daech (aussi connu sous le nom d'État islamique, d'EIIS ou d'EIIL) dans les années 2010 a montré que la menace liée à l'EVCR ne diminuerait pas après la mort de Ben Laden. En 2014, Daech a annoncé la formation d'un « califat » après avoir pris le contrôle de vastes pans de territoire en Syrie et en Irak. Daech s'est fait connaître en commettant des actes de violence barbares, y compris en décapitant des journalistes, en perpétrant une série d'attentats terroristes d'envergure à l'étranger et en attirant des milliers de combattants étrangers de partout sur la planète. Depuis, Daech a perdu tous les territoires qu'il tenait, dont son califat au Moyen Orient. Or, Daech – de même qu'al-Qaïda – représente toujours une menace grave en raison de ses provinces, de ses groupes affiliés et de ses réseaux informels en ligne. En outre, le groupe a la capacité d'inspirer des auteurs de menace au Canada et de les inciter à commettre des actes de violence grave, comme cela s'est produit au Canada dans les dernières années.

Dans les années 2010, la prévalence des activités relevant de l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) à l'échelle nationale et internationale a incité le SCRS à axer davantage ses enquêtes sur le phénomène. Depuis 2014, le Canada a été le théâtre de plusieurs attentats liés à l'EVCI. La fusillade qu'un individu agissant seul a commise contre la mosquée de Québec en 2017, faisant 6 morts et 19 blessés, est l'attentat qui a le plus marqué les esprits. En 2023, environ la moitié des enquêtes d'antiterrorisme du SCRS avaient un lien avec l'EVCI. Les attentats perpétrés par des individus agissant seuls, comme celui qui a été commis à Québec, témoignent de la complexité du contexte de la menace actuel, car une simple personne peut nuire considérablement à la sécurité publique.

Au cours des dernières années, la technologie a modifié encore davantage le contexte de la menace. Le contexte actuel n'est pas celui qui prévalait au moment de la création du SCRS. L'interconnexion des systèmes de technologie de l'information et la transformation numérique de la société ont changé fondamentalement le mode de vie de la population et, par conséquent, le contexte de la menace. Dorénavant, les acteurs hostiles peuvent se livrer à des activités liées à la menace complexes, d'une ampleur inouïe, partout sur la planète, et ce, sans avoir à quitter leur pays. Sur le plan de l'espionnage, la numérisation de l'information et l'omniprésence des appareils connectés ont élargi considérablement l'étendue des informations à risque, tandis que les progrès dans le stockage des données et l'analytique permettent d'amasser de vastes quantités de données, de les analyser et de les exploiter à une échelle qu'il aurait été impossible de concevoir il y a 40 ans.

Pendant la Guerre froide, les services de renseignement étrangers se concentraient sur les personnes ayant accès à des informations sensibles ou classifiées, par exemple les employés du gouvernement du Canada et les chercheurs qui travaillaient sur des technologies contrôlées. Aujourd'hui, ils prennent également pour cible des organisations de tous les secteurs et des citoyens ordinaires, et ce, à l'aide de moyens directs et indirects. Parmi leurs cibles figurent de jeunes pousses du domaine de la technologie, des entreprises manufacturières traditionnelles et des personnes associées à tous les ordres de gouvernement, dont les administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones. Dans certains cas, les données numériques d'étudiants ont été volées dans le cadre d'une cyberopération visant une université, et des patients ont perdu leur accès vital aux soins de santé quand un rançongiciel a été utilisé contre un hôpital.

Les progrès technologiques ont changé la façon dont les menaces pour la sécurité nationale peuvent se manifester, mais, en général, les principales menaces auxquelles le Canada fait face aujourd'hui sont les mêmes que celles contre lesquelles il devait lutter dans les dernières décennies. Par exemple, l'ingérence étrangère et l'espionnage demeurent de grandes préoccupations, comme elles l'étaient pendant la Guerre froide. L'Enquête publique sur l'ingérence étrangère a permis d'entendre des personnes témoigner du niveau d'ingérence d'acteurs

étatiques étrangers dans les institutions démocratiques et les processus électoraux au Canada, ainsi que de la complexité de ces activités. Ces révélations ont montré que des États adverses prennent le Canada pour cible avec une détermination jamais vue. Dans les 40 dernières années, des États hostiles ont tenté de mettre la main sur des informations canadiennes exclusives, ce qui montre bien que, depuis la création du SCRS en 1984, l'espionnage économique demeure une menace importante pour la sécurité nationale. C'est aussi vrai pour l'extrémisme violent. Les menaces posées par l'extrémisme violent ont fluctué tout au long des 40 dernières années en raison des événements marquants dans le monde et des changements technologiques. Cependant, même si leurs doléances peuvent varier, les extrémistes violents continuent de menacer la sécurité publique au Canada et ailleurs dans le monde par leurs actes de violence grave.

Le monde a changé considérablement dans les 40 dernières années. C'est aussi le cas du Canada. Les changements majeurs partout dans le monde influent sur le contexte de la menace et, si certaines menaces persistent, les progrès technologiques, l'omniprésence de la technologie et l'écosystème en ligne créent de nouveaux défis qui évoluent rapidement. En tant que service de renseignement moderne, le SCRS continuera de s'adapter pour lutter contre les menaces que représentent les acteurs hostiles qui cherchent à miner la sécurité du Canada et de la population canadienne. ■

Ingérence étrangère et espionnage

Les activités d'ingérence étrangère et d'espionnage au Canada demeurent complexes, omniprésentes et incessantes. Sont pris pour cible activement tous les ordres de gouvernement, des entreprises et des organisations du secteur privé, des universités, des groupes de la société civile et des communautés culturelles, ethniques et religieuses du Canada. Malgré la sensibilisation accrue du public à l'égard des activités d'ingérence étrangère et d'espionnage, les États étrangers sont toujours déterminés à faire progresser leurs intérêts en adoptant des mesures préjudiciables pour la sécurité nationale et la cohésion sociale du Canada.

Au sens de la *Loi sur le SCRS*, «activités influencées par l'étranger» s'entend des activités qui «sont préjudiciables aux intérêts du Canada, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque». Communément appelées «ingérence étrangère», ces activités visent presque toujours à défendre les intérêts d'un État étranger au détriment de ceux du Canada. L'ingérence étrangère

mine les institutions démocratiques du Canada, entrave le discours public et peut prendre la forme d'actes d'intimidation et de coercition contre des membres de communautés ethniques, religieuses et culturelles au Canada. L'ingérence étrangère constitue une menace grave pour la souveraineté du Canada ainsi que pour la cohésion sociale et la sécurité nationale.

Les principaux auteurs d'activités d'ingérence étrangère et d'espionnage au Canada sont la République populaire de Chine (RPC), l'Inde, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et le Pakistan. Au cours de la dernière année, ces États, leurs services de renseignement et d'autres organisations qui y sont affiliés ont mené un vaste éventail d'activités d'ingérence étrangère et d'espionnage pour atteindre leurs objectifs, tout en minant la sécurité nationale, les valeurs et la prospérité économique du Canada.

Lorsqu'ils se livrent à de l'ingérence étrangère et à de l'espionnage, les États étrangers peuvent s'y prendre de différentes façons :



Élicitation :

Manipuler une personne, au cours d'une conversation informelle, pour qu'elle révèle des informations utiles et sensibles.



Cyberactivités malveillantes :

Compromettre des appareils électroniques par différents moyens, dont la fraude psychologique par courriel, les rançongiciels et les maliciels.



Démarches intéressées :

Nouer une relation ou des liens d'amitié solides avec une personne pour la manipuler et obtenir des faveurs et des informations utiles.



Manipulation d'informations :

Modifier, déformer ou contrôler à dessein les informations pour changer l'environnement de l'information.



Coercition :

Exercer un chantage ou proférer des menaces contre une personne pour qu'elle fournisse un accès ou des informations utiles et sensibles.



Désinformation étrangère :

Créer et diffuser délibérément de fausses informations pour tromper des gens, des organisations et des pays. Cela fait souvent partie de vastes opérations d'informations visant à manipuler des publics cibles.



Corruption et financement illégal :

Se servir d'une personne comme intermédiaire dans le cadre d'activités de corruption ou de financement illégal.



Répression transnationale :

Efforts déployés par un État étranger, directement ou indirectement, pour intimider des individus ou des groupes vivant en dehors de son territoire, les influencer et exercer des représailles contre eux. Prenons par exemple des exécutions extrajudiciaires, des agressions physiques, des enlèvements, la surveillance physique et en ligne et l'obstruction. L'État étranger peut aussi influencer un individu ou lui forcer la main en mettant à contribution des membres de sa famille ou en exerçant des pressions sur eux.

En 2024, le SCRS a collaboré avec les forces de l'ordre pour informer les associations de détectives privés que le SCRS et ses partenaires étrangers aux vues similaires avaient observé des acteurs étatiques hostiles cherchant à embaucher des firmes de détectives pour mener des activités incompatibles avec les sociétés libres et ouvertes. De telles activités comprennent la facilitation de la répression et le harcèlement dirigés par des gouvernements autoritaires. Les associations de détectives privés ont aussi été informées que l'embauche de firmes de détectives par des acteurs étatiques hostiles peut être faite trompeusement, sous des prétextes de fraude financière ou d'infidélité, ou encore par le biais d'un tiers comme un cabinet d'avocats local.

Protéger la sécurité nationale en partenariat avec tous les Canadiens – Canada.ca



L'ingérence étrangère et vous – Canada.ca



Rapport public du SCRS de 1993

De nombreux services de renseignements étrangers tentent d'influencer des communautés ethniques au Canada, de les intimider ou de s'ingérer dans leurs affaires. Ils ont des objectifs différents, mais ils essaient, entre autres, d'empêcher le développement de toute opposition aux politiques de leur gouvernement, de recruter des agents qui opéreront au Canada et d'influencer clandestinement la politique du gouvernement canadien.

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Le 7 septembre 2023, le gouvernement du Canada a mis sur pied l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux (la « Commission »). L'honorable Marie-Josée Hogue, juge à la Cour d'appel du Québec, a été nommée commissaire avec l'accord de tous les partis reconnus à la Chambre des communes. La Commission avait pour mandat d'examiner et d'évaluer l'ingérence de la Chine, de la Russie et d'autres acteurs étatiques ou non étatiques étrangers, afin de confirmer l'intégrité des 43^e et 44^e élections générales (les élections de 2019 et 2021) à l'échelle nationale et à celle des circonscriptions. Elle a également examiné et évalué la circulation d'information à destination de décisionnaires de haut rang, notamment d'élus, et entre le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections et le groupe du Protocole public en cas d'incident électoral critique pendant les périodes électorales ayant mené aux élections de 2019 et 2021 et au cours des semaines qui ont suivi ces périodes électorales.

La Commission a mené ses travaux en deux phases : la première portait sur les activités d'ingérence étrangère possibles et sur les répercussions qu'elles avaient pu avoir sur les élections de 2019 et de 2021. Pour veiller à ce que la Commission dispose de toutes les informations nécessaires pour mener une enquête exhaustive, le SCRS a effectué des démarches rigoureuses de collecte et de production de documents à partir de ses fonds de renseignements opérationnels et de ses analyses, ce qui a permis à la Commission de faire enquête, de réaliser des analyses et de formuler des conseils au sujet de la menace d'ingérence étrangère mise à exécution par des acteurs étatiques ou non étatiques étrangers dans le cadre des élections de 2019 et de 2021.

Dans son rapport initial, la commissaire conclut que même si des activités d'ingérence étrangère ont bel

et bien été menées dans le cadre des deux dernières élections fédérales, elles n'ont ni compromis l'intégrité du système électoral ni eu d'incidence sur l'identité du parti qui a formé le gouvernement à l'issue des élections de 2019 et de 2021. Selon le rapport, il est probable que l'ingérence étrangère augmente, ce qui aura des répercussions négatives sur notre démocratie à moins que des mesures vigoureuses ne soient prises pour la détecter et la contrer.

La deuxième phase de l'enquête portait sur la capacité du gouvernement du Canada à détecter, à prévenir et à contrer l'ingérence étrangère. Au cours de cette étape, le SCRS a fourni des informations administratives, notamment des informations sur les finances et la gouvernance, dans la mesure où ces informations ont un lien avec la capacité du SCRS de lutter contre l'ingérence étrangère.

La Commission a également entendu les témoignages de représentants de communautés diverses. Pour que le SCRS soit en mesure de détecter, de prévenir et de contrer l'ingérence étrangère, il est crucial qu'il entretienne des liens de confiance avec les communautés ethniques, religieuses et culturelles du Canada, puisque leurs membres sont souvent les premières victimes de ce genre d'activités. Dans son rapport initial, la Commission a reconnu que ces communautés sont souvent la cible d'activités d'ingérence étrangère et que la répression transnationale représente une préoccupation bien réelle.

Le 28 janvier 2025, la Commission a publié son rapport final, qui compte sept volumes et renferme 51 recommandations. Elle a déterminé que certains États étrangers tentent de s'ingérer dans les processus électoraux et les institutions démocratiques du Canada, et que l'ingérence étrangère a eu une incidence sur l'écosystème électoral en plus d'ébranler la confiance du public envers la démocratie canadienne. En dépit de ces conclusions, la Commission a conclu que les institutions démocratiques du Canada sont jusqu'ici restées

robustes en dépit des tentatives d’ingérence étrangère et que ces tentatives n’ont pas eu d’incidence sur le résultat des élections fédérales de 2019 et de 2021.

Au cours de l’enquête, le SCRS a désigné au ministère de la Justice plus de 10 000 documents à fournir à la Commission en plus de fournir plus de 70 heures de témoignages. Il a par ailleurs rédigé 25 résumés analytiques non classifiés qui ont été publiés par la Commission et a contribué à quatre autres documents. Ces communications ont permis un débat public vigoureux sur la sécurité nationale au Canada. Il s’agit par ailleurs de la plus vaste communication de renseignements de toute l’histoire du SCRS, ce qui illustre bien comment le renseignement peut être rendu public de manière sécuritaire. Maintenant que l’enquête est terminée, le SCRS s’attachera en priorité à l’examen des conclusions et des recommandations du rapport final, qui lui permettra d’orienter ses efforts en vue de mieux protéger le Canada contre l’ingérence étrangère.

République populaire de Chine

La République populaire de Chine (RPC) dispose de l’un des systèmes de sécurité et de renseignement les plus importants et les plus actifs au monde, ce qui en fait la plus grande menace pour le Canada sur le plan de l’espionnage. Les services de renseignement de la RPC (SRRPC), qui cherchent d’abord et avant tout à assurer la survie du Parti communiste chinois (PCC), mènent activement des activités clandestines contre des États démocratiques dans le monde entier. Au Canada, pour défendre les intérêts nationaux de la RPC, ils ont pris pour cible tous les échelons du gouvernement, la population canadienne et les communautés chinoises au pays. Le ministère de la Sécurité d’État (MSE) et la Direction du renseignement militaire emploient un éventail de méthodes, dont le recours aux plateformes d’offres d’emplois, aux médias sociaux et à des offres financières, pour recruter des personnes susceptibles d’offrir à la RPC des informations exclusives ou gouvernementales protégées ou classifiées.

Le MSE, le ministère de la Sécurité publique et le Département du Front uni (principal organe administratif chargé de l’ingérence étrangère au sein du PCC) tentent également de recruter des gens pour espionner les Canadiens qui remettent en question les narratifs promus par les dirigeants du PCC, ce qui mine les valeurs canadiennes. Ce genre d’ingérence étrangère peut consister à forcer une victime à retourner en Chine ou à menacer des membres de sa famille là-bas. La RPC prend largement pour cible ceux qu’elle voit comme des menaces pour l’autorité du PCC, comme les défenseurs des droits de la personne, les dissidents politiques, les journalistes et les membres de groupes ethniques ou religieux minoritaires. Ces activités pernicieuses compromettent la sécurité et les droits de la population canadienne.

En plus de ses activités diplomatiques normales, la RPC déploie des moyens trompeurs et clandestins pour essayer d’influencer l’élaboration de politiques au Canada dans tous les ordres de gouvernement (municipal, provincial, fédéral et autochtone) et la société civile au sens large, qui inclut entre autres les organisations non gouvernementales, les médias et le milieu universitaire. Ces opérations, qui visent à défendre les intérêts nationaux de la RPC tout en dissimulant l’implication du PCC, visent à affaiblir les processus et les institutions démocratiques du Canada.

Les narratifs favorables au PCC pullulent dans les médias de langue chinoise au Canada. La RPC cherche activement à orienter l’opinion publique pour susciter l’adhésion à ses objectifs stratégiques, tout en minant les autres points de vue, tout particulièrement ceux qui remettent en question le PCC. Ce dernier contrôle les narratifs en limitant les possibilités d’expression des voix et des organes médiatiques dissidents au Canada, en offrant un soutien financier à des journalistes et à des organes médiatiques pour publier du contenu approuvé par le PCC et en misant sur les menaces et les punitions pour encourager l’autocensure.

La RPC ne cesse de peaufiner et de renforcer un ensemble de lois sur la sécurité nationale qui dotent les SRRPC de vastes pouvoirs extrajudiciaires et extraterritoriaux. Ces lois augmentent le risque de détention des étrangers qui vivent en Chine, y travaillent ou y séjournent, confèrent au gouvernement de la RPC la capacité de contrôler les données en Chine et obligent les citoyens de la RPC n’importe où dans le monde à aider ses services de renseignement et à coopérer avec eux pour contribuer au travail lié à la sécurité nationale, une notion qui prend ici un sens très large.

La RPC a montré à maintes reprises qu’elle était prête à avoir recours à des moyens clandestins et trompeurs pour s’emparer de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies du Canada et de ses alliés, surtout celles en lien avec l’intelligence artificielle, l’informatique quantique, la biotechnologie et l’aérospatiale, afin de fournir un avantage concurrentiel et stratégique aux entreprises de la RPC et à l’Armée populaire de libération (APL). En raison de son économie développée et de son expertise en recherche de pointe, le Canada a souvent été la cible, en 2024, d’activités malveillantes de la RPC qui menaçaient sa prospérité économique.

En 2023 et en 2024, le SCRS a commencé à s’inquiéter du fait que la RPC employait d’anciens pilotes des Forces armées canadiennes au sein de la Test Flying Academy of South Africa (académie sud-africaine des essais en vol). L’APL a en effet conclu un marché avec cette entité pour enseigner à ses pilotes les tactiques, les techniques et les procédures de combat des pilotes de chasse du Canada et de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord (OTAN). Le SCRS a donc envoyé aux pilotes une lettre pour les prévenir que leurs activités pouvaient porter préjudice aux intérêts du Canada en matière de sécurité. En collaboration avec ses partenaires du Groupe des cinq, le SCRS a également publié un bulletin conjoint historique avisant leurs citoyens respectifs des efforts déployés par la RPC pour recruter des membres actuels et passés des forces armées occidentales afin de renforcer l’armée chinoise.

Le SCRS estime que les organisations de la RPC et du PCC continueront de représenter une menace durable pour le Canada. Il est probable que les perceptions négatives de la RPC à l’égard du projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l’ingérence étrangère*, de la création d’un registre des agents étrangers et des initiatives de politique étrangère du Canada poussent la RPC à intensifier de manière concertée ses activités d’ingérence étrangère, ses campagnes de désinformation et ses cyberactivités en 2025.

Fédération de Russie

Il y aura bientôt trois ans que la guerre fait rage en Ukraine, et les tensions entre la Russie et les États membres de l’OTAN se sont accrues jusqu’à atteindre des sommets inégalés depuis la fin de la guerre froide. Dans ce contexte, les Services de renseignement russes (SRR) et d’autres acteurs étatiques russes continuent de prendre pour cible le Canada, les Canadiens et les intérêts canadiens. Leurs activités hostiles prennent notamment la forme d’espionnage, de sabotage et d’ingérence étrangère, qui représentent toutes une menace pour la sécurité et la prospérité du Canada.

Le Kremlin est persuadé qu’il est maintenant en conflit direct avec l’OTAN en raison du soutien que cette dernière offre à l’Ukraine. Il voit le Canada comme une cible légitime et dresse contre lui des plans opérationnels liés à de possibles opérations de sabotage. Le Canada prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la population canadienne et ses alliés contre cette menace, notamment le partage de renseignements et l’étroite consultation avec des gouvernements alliés. En 2024, le SCRS a reçu du financement dans le contexte du cadre lié à l’Entente de collaboration en matière de sécurité du gouvernement du Canada, qui oriente le soutien offert à l’Ukraine.

Le Kremlin a également attisé les tensions avec l’Occident en commanditant une série d’opérations de sabotage violentes dans toute l’Europe. Les alliés du Canada au sein de l’OTAN ont déclaré publiquement

avoir constaté une augmentation marquée du nombre d'incidents de sabotage en Europe depuis le début de 2024. Les exécutants à la solde des SRR sont soupçonnés d'avoir perpétré divers crimes, dont des entrées par effraction et des incendies criminels dans des usines et des infrastructures essentielles nationales, des attentats physiques et d'autres actes.

Tout au long de l'automne 2024, aux quatre coins du monde, de nombreux reportages ont fait état de l'implication possible d'officiers de renseignement russes dans diverses menaces visant l'aviation civile et les chaînes d'approvisionnement internationales. Ces mesures hostiles ont entraîné l'arrestation, dans un certain nombre de pays (dont la Pologne et la Lituanie), de personnes soupçonnées d'être des agents russes et d'avoir joué un rôle dans l'expédition d'engins incendiaires vers diverses destinations en Amérique du Nord et en Europe.

En 2024, le SCRS a continué de repérer des activités d'ingérence étrangère des SRR visant l'Arctique. Pour y faire obstacle, le SCRS s'est efforcé de trouver et de suivre des pistes de renseignement et a collaboré avec ses partenaires de l'Arctique, notamment des communautés autochtones, pour contrer les menaces que fait peser la Fédération de Russie sur la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Les activités d'ingérence étrangère de la Russie visent à perturber et à miner les démocraties occidentales, dont le Canada, ainsi qu'à discréditer les politiques, les partenariats et les alliances occidentales. À cette fin, la Russie cherche à manipuler l'opinion publique ainsi qu'à influencer et à amplifier les clivages sociaux. Ces mesures minent encore davantage la confiance de la population à l'égard des régimes politiques et des processus démocratiques de l'Occident, ce qui, au fil du temps, peut faire tourner l'opinion publique et entraîner une remise en question de l'aide que l'Occident offre à l'Ukraine, ce qui constitue l'un des principaux objectifs stratégiques de la Russie.

La Russie est déterminée à commanditer des campagnes de désinformation visant à discréditer la position du gouvernement du Canada à l'égard de l'Ukraine. Pour contrer cette menace, le Canada a sanctionné plus de 3 000 personnes et entités en Russie, en Ukraine, au Bélarus et en Moldavie, notamment des acteurs de la désinformation russe qui prétendent être des experts des médias, des journalistes et des chercheurs, ainsi que les divers organismes indépendants ou étatiques qui les abritent et les soutiennent.

Récemment, les organes médiatiques de l'État russe au Canada ont été frappés de sanctions et d'interdictions, ce qui a beaucoup limité les moyens habituellement employés par la Russie pour mener ses opérations d'ingérence étrangère et de désinformation contre l'Occident. Toutefois, en réponse à ces mesures, la Fédération de Russie a adapté ses méthodes d'ingérence étrangère et de désinformation. La Russie se sert de plateformes en ligne qui sont contrôlées par l'État ou par les SRR pour diffuser des narratifs favorables au Kremlin, en prenant les mesures nécessaires pour dissimuler les liens avec le gouvernement russe. La plupart des activités menées par les divers acteurs liés à l'État russe visent à discréditer et à miner les politiques du gouvernement du Canada visant la Russie, qui sont décrites comme « hostiles » et « russophobes ».

Des acteurs étatiques russes donnent à des personnes et à des groupes, au Canada et ailleurs, des directives (officielles ou non) quant aux discours à amplifier pour discréditer le Canada et ses alliés. Lorsque la Russie délègue l'amplification de questions polarisantes à des membres de la société canadienne, il en résulte un débat public qui peut sembler tout à fait organique. Consciemment ou non, les Occidentaux, y compris les Canadiens, deviennent des acteurs de la désinformation dans des réseaux de désinformation complexes et multidimensionnels secrètement liés aux SRR ou à des acteurs étatiques russes. Ils contribuent aussi à donner de l'authenticité aux narratifs conçus par le Kremlin.

Dans l'ensemble, la Russie demeure prête à recourir à des activités de plus en plus audacieuses et n'exclut pas d'exercer une influence malveillante à vaste échelle, même si elle s'expose ce faisant à de plus grands dommages collatéraux. De l'avis de la Russie, les effets engendrés par ces activités valent amplement les conséquences, diplomatiques ou autres, qu'elle pourrait subir en retour.

Inde

La première phase d'audiences publiques réalisées dans le cadre de l'EPIE, en mars 2024, a révélé l'ampleur des activités d'ingérence étrangère menées par le gouvernement de l'Inde. Des représentants de l'Inde, y compris leurs intermédiaires au Canada, se livrent à toute une gamme d'activités visant à influencer les communautés et les politiciens du Canada. Lorsque les activités en question ont un caractère trompeur, clandestin ou menaçant, elles relèvent de l'ingérence étrangère. Ces activités visent à faire en sorte que les positions du Canada servent les intérêts de l'Inde sur des questions cruciales, tout particulièrement en ce qui a trait à la façon dont le gouvernement indien perçoit les personnes établies au Canada qui appuient la création d'un État indépendant appelé Khalistan.

Comme le premier ministre de l'Inde, Narendra Modi, vient d'être réélu, il continuera de suivre les orientations politiques du programme nationaliste hindou, qu'il applique depuis son arrivée au pouvoir en 2014. Le premier ministre Modi ainsi que ses principaux ministres et conseillers ont à cœur de renforcer l'influence de l'Inde dans le monde et de contrer toute activité qu'ils perçoivent comme défavorable à l'Inde, au pays et à l'étranger, au nom de la stabilité et de la prospérité de leur pays. Néanmoins, ce n'est pas d'hier que l'Inde soutient que le Canada sert de refuge aux personnes qui mènent des activités d'opposition à l'Inde. Le mouvement séparatiste pro-Khalistan, en particulier, est pour l'Inde une importante source de préoccupation, dans la foulée des retombées de l'attentat à la bombe contre le vol d'Air India en 1985 et des activités terroristes qui s'en sont suivies en Inde.

L'enquête du gouvernement du Canada sur le meurtre de Hardeep Singh Nijjar, un citoyen canadien, en 2023, s'est poursuivie en 2024. Quatre personnes ont été arrêtées en mai 2024 et accusées de meurtre au premier degré et de complot en vue de commettre un meurtre. Les poursuites criminelles sont en cours. À la mi-octobre, dans le cadre de ses enquêtes en cours, la GRC a annoncé que la preuve avait révélé l'existence d'un lien entre des agents du gouvernement de l'Inde et des réseaux criminels, qui visait à provoquer des activités violentes dans les communautés sud-asiatiques au Canada. Le 14 octobre, dans l'intérêt de la sécurité publique, le Canada a expulsé six diplomates et représentants consulaires indiens afin de perturber ce réseau. Les liens entre le gouvernement de l'Inde et le meurtre de Nijjar témoignent d'une intensification marquée des efforts de répression menés par l'Inde pour contrer le mouvement pro-Khalistan et d'une intention claire de prendre pour cible des personnes en Amérique du Nord.

Vers la fin des audiences publiques réalisées dans le cadre de l'EPIE, les communautés sud-asiatiques au Canada ont exprimé leurs préoccupations au sujet du ciblage et des moyens de pression mis en œuvre par le gouvernement de l'Inde. Le SCRS a mentionné que ce type d'ingérence étrangère, appelé répression transnationale, joue un rôle central dans les activités de l'Inde au Canada. Aux yeux de gouvernements étrangers, la répression transnationale est une tactique qui a fait ses preuves pour exploiter les communautés qu'ils voient comme une partie intégrante de leur population ethnique.

Le Canada ne doit pas relâcher sa vigilance à l'égard des activités d'ingérence étrangère menées par le gouvernement de l'Inde, non seulement au sein de communautés ethniques, religieuses et culturelles, mais aussi dans le système politique canadien. Le SCRS continuera d'observer et d'évaluer la nature et la portée des activités de l'Inde au Canada.

République islamique d’Iran

En 2024, l’Iran a poursuivi ses efforts en vue de consolider sa position en tant que puissance régionale et, pour la première fois de son histoire, a échangé des tirs avec Israël. Même s’il a élu un nouveau président plus modéré, l’Iran a continué d’appuyer ses alliés et ses intermédiaires un peu partout au Moyen-Orient, notamment en Irak, en Syrie, au Liban et au Yémen, pour contrer les opérations militaires d’Israël à Gaza et au Liban et, de manière plus générale, s’opposer aux intérêts des États-Unis et de l’Occident. L’« axe de la résistance », une alliance régionale dirigée par l’Iran qui regroupe aussi la Syrie, le Hezbollah libanais et des acteurs non étatiques pro-Iran en Irak et au Yémen, a lancé de multiples attaques militaires contre Israël. Dans le cadre de deux attaques distinctes, le 13 avril et le 1^{er} octobre 2024, l’Iran a lancé plus de 500 missiles balistiques, drones et missiles de croisière contre Israël. Même s’il tente de projeter sa puissance, il a accusé beaucoup de pertes en 2024. Les moyens de ses partenaires dans la région, comme le Hamas et le Hezbollah libanais, se sont grandement dégradés. La mort d’Ismaïl Haniyeh, dirigeant du Hamas, et celle de Hassan Nasrallah, dirigeant du Hezbollah libanais, ont porté un dur coup aux intérêts de l’Iran.

En juin 2024, le gouvernement du Canada a inscrit les Gardiens de la révolution islamique (GRI) sur la liste des entités terroristes établie en vertu du *Code criminel*. Ces derniers sont ainsi venus rejoindre la Brigade al-Qods des Gardiens de la révolution islamique, qui figure sur la liste depuis 2012. Entre octobre 2022 et septembre 2024, en application du *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l’Iran*, le Canada a imposé des sanctions à 205 Iraniens et à 250 entités iraniennes en lien avec des violations graves et répétées des droits de la personne au pays.

En 2024, le ministère de la Justice des États-Unis a mis en accusation deux Canadiens, Damion Ryan et Adam Pearson, pour leur rôle présumé dans un projet d’assassinat sous contrat de deux résidents

du Maryland qui avaient fait défection de l’Iran. Les deux hommes auraient été dirigés par Naji Sharifi Zindashti, un narcotrafiquant irano-turc à la tête d’un réseau d’individus chargés d’assassiner des dissidents et des activistes iraniens opposés au régime pour le compte du ministère du Renseignement et de la Sécurité de l’Iran. Ce réseau a mené de multiples activités de répression transnationale dans plusieurs juridictions, notamment des assassinats et des enlèvements, pour tenter de réduire au silence les personnes perçues comme des détracteurs de l’Iran.

Le SCRS continue d’enquêter sur les menaces mortelles qui émanent de la République islamique d’Iran en se basant sur des renseignements crédibles. Il estime que l’Iran continuera de recourir à des intermédiaires, comme des individus impliqués dans des réseaux de crimes organisés transnationaux, pour viser les personnes qu’il considère comme ses ennemis et qui vivent dans des pays étrangers, notamment au Canada. Les activités liées à la menace que mène l’Iran contre le Canada et ses alliés vont probablement se poursuivre en 2025, voire s’intensifier, en fonction de l’évolution de la situation au Moyen-Orient et de la perception qu’a le régime iranien des menaces qui pèsent sur lui.

Pakistan

Selon le rapport initial de l’EPIE, publié en mai 2024, le Pakistan figure parmi les États qui se sont ingérés dans les processus démocratiques canadiens. En juin 2024, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a publié son Rapport spécial sur l’ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada, qui indiquait lui aussi que le Pakistan comptait parmi les pays ayant mené des activités d’ingérence étrangère qui représentaient un risque important pour la sécurité nationale, principalement parce qu’elles minaient les institutions fondamentales du Canada et qu’elles érodaient les droits et libertés de la population canadienne.

Le gouvernement du Pakistan s’est déjà ingéré dans des élections fédérales et provinciales par le passé, par exemple en tentant secrètement de favoriser le choix de politiciens et de candidats perçus comme plus favorables au Pakistan qu’à l’Inde. Entre septembre 2018 et septembre 2023, le SCRS a déployé une mesure de réduction de la menace pour atténuer la menace d’ingérence étrangère posée par le Pakistan. Il a été établi par la suite que cette mesure avait été efficace.

En plus de mener des activités d’ingérence contre des processus démocratiques canadiens, le Pakistan fait également de la répression transnationale, s’efforçant de réduire au silence les dissidents et les détracteurs au Canada. Ces activités représentent l’une des formes les plus choquantes d’ingérence étrangère.

Le Pakistan mène des activités d’ingérence étrangère contre le Canada pour promouvoir la stabilité politique et économique et la sécurité au Pakistan ainsi que pour lutter contre l’influence croissante de l’Inde sur la scène internationale. Le Canada est une cible attrayante pour des activités d’ingérence étrangère en raison de son importante communauté sud-asiatique et de la présence de groupes qui peuvent être utilisés comme intermédiaires pour promouvoir le Pakistan ou s’opposer à l’Inde. Le SCRS estime que le Pakistan continuera de prendre pour cible divers ordres de gouvernement ainsi que des communautés ethniques, culturelles et religieuses, en particulier en ce qui a trait aux processus de nomination électorale. Les médias pourraient aussi faire partie des cibles. ■

Rapport public du SCRS de 1992

Bien qu’ils ne soient plus aussi hostiles qu’autrefois, les services de renseignements de la Russie et de la République populaire de Chine mènent toujours des opérations contre des intérêts occidentaux. Le Service sait que plusieurs pays ont actuellement au Canada des officiers de renseignements non déclarés, connus ou présumés, qui se livrent à des activités diverses, allant de la surveillance de leurs concitoyens à la collecte de renseignements militaires, économiques et techniques, en passant par des manœuvres d’infiltration et de coercition auprès de communautés ethniques.



Extrémisme violent

Qu’il soit à caractère religieux, idéologique ou politique, l’extrémisme violent représente toujours une menace importante pour la sécurité nationale du Canada. Globalement, la menace d’extrémisme violent au Canada est demeurée élevée, étant donné que la radicalisation en ligne a favorisé la mobilisation à la violence d’un nombre accru d’extrémistes, dont un certain nombre de jeunes. Une des priorités du SCRS et de ses partenaires de l’appareil de la sécurité nationale est de suivre ces menaces graves, de faire enquête et d’atténuer les risques.

Même si seul un petit nombre de Canadiennes et de Canadiens sont vraiment prêts à avoir recours à la violence extrémiste à l’appui d’une cause, les conséquences de leurs actes sont toujours dévastatrices pour la sécurité nationale. Globalement, la menace pour la sécurité nationale posée par l’extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) et l’extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) s’est intensifiée en 2024.

Extrémisme violent à caractère religieux
L’EVCR encourage le recours à la violence dans le cadre d’une lutte spirituelle contre un système jugé immoral. Comme ceux d’autres mouvements terroristes, les adeptes de l’EVCR commettent des actes de violence dans le but d’intimider d’autres personnes ou de les contraindre à faire ce qu’ils souhaitent, ou encore d’empêcher le gouvernement de prendre une mesure donnée.

En 2024, de multiples adeptes de l’EVCR ont été arrêtés au Canada pour des infractions liées au terrorisme. Principalement motivés par les conflits au Moyen-Orient et inspirés par Daech, ils avaient l’intention de perpétrer un attentat en autonomie ou au sein d’un petit groupe. Ces acteurs prévoyaient avoir recours à des moyens peu complexes contre des cibles faciles : une personne ou un groupe, un endroit ou une chose auxquels le public a facilement accès et qui sont généralement laissés sans protection.

Les enquêtes antiterroristes du SCRS ont entraîné l’arrestation très médiatisée de deux personnes inspirées par Daech à l’été 2024. Au moment de leur arrestation, en juillet, Ahmed et Mostafa Eldidi (père et fils) en auraient été aux derniers préparatifs d’un attentat très meurtrier dans la région de Toronto. En septembre, Muhammad Shahzeb Khan, un Pakistanais établi dans la région de Toronto, a été arrêté au moment où il tentait d’entrer illégalement aux États-Unis dans l’intention présumée de commettre un attentat meurtrier contre des personnes juives à New York. Khan prévoyait utiliser, prétendument, des armes à feu pour perpétrer un attentat aux environs du 7 octobre 2023, date qui marquait l’anniversaire de l’attaque du Hamas contre Israël. Le SCRS est fier d’avoir joué un rôle crucial dans la prévention de ces actes de violence terroriste au Canada et aux États-Unis.

Les organisations liées à l’EVCR continueront de tirer parti des refuges que leur offrent des pays à la gouvernance faible et les conflits régionaux pour planifier, faciliter, orchestrer et perpétrer des actes de terrorisme. Comme la pression antiterroriste diminue dans certaines régions d’Afrique, du Moyen-Orient et en Afghanistan, nous pouvons nous attendre à une résurgence des activités terroristes visant les intérêts occidentaux. Le conflit en cours dans la bande de Gaza pourrait inspirer une toute nouvelle génération de partisans de l’EVCR. Dans une certaine mesure, c’est déjà le cas, comme l’illustre notamment l’un des piliers des narratifs de Daech. Le SCRS est de plus

en plus préoccupé par l’influence de Daech au Canada et dans les pays occidentaux et par la possibilité croissante que des attentats facilités ou ordonnés par Daech y soient commis.

Le SCRS estime que les intervenants du milieu de l’EVCR continueront de représenter une menace pour le Canada en 2025. Il est presque certain que le contenu en ligne favorable à l’EVCR continue de radicaliser des personnes ayant des liens avec le Canada. Il est aussi très probable que les conflits internationaux, en particulier le conflit actuel au Moyen-Orient, continue de favoriser et d’alimenter la radicalisation à l’EVCR dans les années à venir. Pour protéger la sécurité publique, le SCRS continuera d’enquêter sur les activités des extrémistes et de réduire la menace qu’elles représentent en étroite collaboration avec les organismes d’application de la loi.

Voyageurs extrémistes canadiens

Les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) sont des individus qui ont la citoyenneté canadienne, qui sont titulaires de la résidence permanente ou qui détiennent un visa valide au Canada et qui sont soupçonnés d’avoir quitté le pays pour participer à des activités liées au terrorisme à l’étranger. Les personnes qui se sont rendues en Syrie et en Irak dans les années 2010 pour aller combattre ou, plus récemment, pour se joindre à Daech constituent des exemples de VEC. Même si, à l’heure actuelle, la menace que font peser les VEC sur le Canada a principalement un caractère religieux, il se peut aussi que des personnes choisissent de quitter le Canada pour aller prendre part à des activités terroristes à l’étranger pour des raisons idéologiques ou politiques.

Le SCRS poursuit toujours un certain nombre d’enquêtes portant sur des VEC qui se sont rendus à l’étranger pour se joindre à des organisations extrémistes violentes dans diverses régions, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. Le SCRS sait qu’un petit nombre de Canadiens et de Canadiennes aspirent à partir pour se joindre à des groupes d’adeptes de l’EVCR au Moyen-Orient, en Afghanistan et en Afrique.

Même si aucun VEC n’est revenu au Canada en 2024, six enfants canadiens qui se trouvaient dans un camp de personnes déplacées en Syrie ont été rapatriés.

Extrémisme violent à caractère idéologique

L’EVCI représente une menace complexe, qui évolue constamment et qui est alimentée par des entités (individus, cellules, groupes ou réseaux) mues par une série d’influences plutôt que par un système de croyances unique. Une combinaison de récriminations personnelles et d’opinions extrémistes de nature raciste, antiautoritaire et opposée au genre et à l’identité de genre peut amener quelqu’un à mobiliser d’autres personnes, à les inciter à commettre des actes de violence ou à leur donner les moyens de passer à l’action.

Dans le milieu de l’EVCI, il n’existe pas de vision du monde ni de parcours de radicalisation uniques, car ils varient d’une personne à une autre. Au contraire, les auteurs de menace qui en font partie sont de plus en plus animés par tout un éventail de motifs de mécontentement, d’idées et de narratifs très personnels (souvent contradictoires en apparence) issus de tout l’échiquier politique, de la gauche à la droite, qui sont souvent étroitement liés à des théories du complot. Le SCRS constate également des mélanges de narratifs propres à certains motifs de mécontentement souvent variés dans le milieu de l’EVCI, et même entre les sphères de l’EVCI et de l’EVC. Ce degré de complexité accru fait qu’il est encore plus difficile pour les services de sécurité et de renseignement de comprendre, d’évaluer et de

décrire cette menace du point de vue de la sécurité nationale. L’une des conséquences de cette complexité : le chaos qui règne dans le cyberspace et qui favorise constamment une désensibilisation au racisme extrême, au sexisme et à l’opposition au gouvernement. Même si l’idée d’un fondement idéologique de plus en plus vague qui s’appuie sur un mélange de croyances et de narratifs sur les sources de mécontentement n’est pas nouvelle, le SCRS souligne que cette « idéologie hybride » est de plus en plus courante et demeure une menace pour la sécurité nationale. En somme, le SCRS fait maintenant face à une nouvelle gamme de menaces complexes qui sont souvent sources de confusion, notamment celles qui émanent des réseaux accélérationnistes et occultes (RAO).

Les RAO sont des réseaux liés à l’EVCI qui combinent diverses croyances extrémistes, notamment l’accélérationnisme militant (qui met l’accent sur la destruction violente de la société), le néonazisme et l’occultisme satanique. Ces réseaux mènent des activités dans de nombreuses plateformes en ligne, publiques et privées, où ils encouragent et glorifient un éventail de comportements liés à la menace (actes de violence grave, matériel relatif à des abus sexuels d’enfants et exploitation sexuelle d’enfants, sextortion, automutilation, incendies criminels et violence contre les animaux). Des groupes violents en ligne, dont des RAO, se servent de plateformes en ligne et d’applications comme Discord, Telegram, Roblox et Minecraft afin de viser délibérément des enfants et des jeunes de 8 à 17 ans, de les prendre pour cibles et de les recruter. Même si les RAO mènent des activités qui sont aussi horribles que criminelles, le SCRS estime que sur le plan de la sécurité nationale, les menaces émanent de la frange de ces réseaux, plutôt que des réseaux en entier. Plus précisément, elles émanent de personnes qui planifient ou préparent des actes de violence extrémiste grave et de personnes qui cherchent à inspirer les autres à commettre des actes de violence extrémiste.

La plus importante menace de radicalisation menant à l’EVCI provient des espaces virtuels transnationaux anonymes, publics et privés. Le SCRS estime également que les auteurs de menace liés à l’EVCI se divisent en deux catégories : ceux qui se mobilisent à la violence (ou qui tentent de le faire), et ceux qui ne cherchent pas à commettre eux-mêmes des actes de violence grave, mais surtout à inspirer d’autres personnes à le faire. Le SCRS sait que plusieurs auteurs de menace liés à l’EVCI n’ont pas activement planifié d’attentat meurtrier, mais que leur intention était d’utiliser leurs mots, la propagande et leur appui à des « entités terroristes inscrites » pour inspirer d’autres personnes à commettre des actes de violence grave. Le SCRS souligne que certains auteurs de menace liés à l’EVCI peuvent à la fois commettre des actes de violence grave et chercher à inspirer d’autres personnes à les imiter, souvent en publiant un manifeste.

Extrémisme violent à caractère politique

L’extrémisme violent à caractère politique (EVCP) encourage le recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques ou modifier les structures et les normes de régimes existants. Les tenants de l’EVCP participent à la planification, au financement et à la facilitation d’attentats partout dans le monde afin d’instaurer de nouveaux régimes ou de créer de nouvelles entités politiques.

Depuis le milieu des années 1980, au Canada, la menace liée à l’EVCP émane surtout des extrémistes pro-Khalistan établis au Canada (EPKC), qui cherchent à utiliser et à appuyer des moyens violents pour instaurer un État-nation indépendant, le Khalistan, dont une bonne partie s’étendrait sur le territoire indien du Pendjab.

Certains Canadiens participent à des activités légitimes et pacifiques de soutien au Khalistan. Les activités non violentes visant à réclamer la création de l’État indépendant du Khalistan ne sont pas considérées comme des activités extrémistes. Il n’y a qu’un petit nombre d’individus qui sont considérés comme des

Le SCRS divise les mouvements d’EVCI en quatre grandes catégories :



extrémistes pro-Khalistan parce qu'ils continuent à se servir du Canada comme base pour faire la promotion de leur cause, recueillir des fonds ou planifier des actes de violence, principalement en Inde. Même si aucun attentat en lien avec les EPKC n'a été commis au Canada en 2024, ces derniers continuent de jouer un rôle dans des activités violentes et de faire peser une menace sur la sécurité du Canada et de ses intérêts. En particulier, compte tenu de ce qu'elle considère comme de l'extrémisme pro-Khalistan au Canada, l'Inde continuera presque certainement à mener des activités d'ingérence étrangère au pays.

Le SCRS continuera également de suivre la situation afin de détecter les nouvelles menaces et de participer au processus d'inscription sur la liste des entités terroristes du gouvernement du Canada. En octobre 2024, le gouvernement du Canada a inscrit Samidoun (aussi appelé « Réseau de solidarité avec les prisonniers palestiniens ») sur la liste des entités terroristes établie en vertu du *Code criminel*. Samidoun a des liens étroits avec le Front populaire de libération de la Palestine, une organisation palestinienne que le Canada a inscrite sur la liste des entités terroristes en 2003. En décembre 2024, le gouvernement a également inscrit sur cette même liste Ansarallah (les houthistes), un groupe du Yémen. Au cours de la dernière année, Ansarallah a attaqué des dizaines de navires dans la mer Rouge. Le groupe est également étroitement lié à la Brigade al-Qods des GRI et au Hezbollah, qui figurent eux aussi sur la liste des entités terroristes du Canada.

Radicalisation des jeunes

Au cours des dernières années, au Canada, un nombre croissant de jeunes (dont certains d'à peine 13 ans) se sont retrouvés au cœur d'enquêtes antiterroristes. La nature anonyme et permissive du cyberspace fait en sorte qu'il est facile pour des jeunes, qui sont particulièrement vulnérables à la radicalisation, d'accéder à du contenu extrémiste sur diverses plateformes, notamment les jeux et les médias sociaux, ce qui leur permet de se soustraire

à la surveillance traditionnellement exercée par les parents et les enseignants. La radicalisation des jeunes est un processus complexe et individualisé, qui repose sur une multitude de facteurs : quête de sens, conflit intergénérationnel, questions liées à l'identité culturelle, conflits liés à l'intégration culturelle, problèmes de santé mentale, événements traumatisants ou doléances personnelles, par exemple. L'exposition à du matériel plus ou moins perturbant renfermant des narratifs extrémistes peut rapidement amener des jeunes à prôner le recours à la violence.

Les jeunes sont capables de jouer des rôles clés dans les activités extrémistes : création et distribution de contenu extrémiste violent, radicalisation et recrutement d'autres personnes, direction de groupes extrémistes violents et planification et exécution d'attentats terroristes. Cerner la menace que représente un jeune plus tôt peut permettre d'intervenir à temps auprès de lui et de le diriger vers un programme visant à contrer l'extrémisme violent ou de lui donner accès à des services de santé mentale, avant que la situation ne s'envenime et que les forces de l'ordre n'aient à intervenir. Le SCRS continuera d'entretenir et de renforcer la coopération avec ses partenaires canadiens et étrangers afin de prévenir et de contrer la radicalisation des jeunes en ligne.

En février 2024, un jeune d'Ottawa a été arrêté et accusé de trois infractions liées au terrorisme, notamment avoir sciemment facilité une activité terroriste en cherchant à acquérir une arme à feu prohibée. Ce jeune est le complice d'un autre jeune d'Ottawa arrêté en décembre 2023 en raison d'infractions liées au terrorisme; celui-ci a ensuite été accusé, en février 2024, de deux autres informations liées au terrorisme pour avoir planifié un attentat terroriste à Ottawa. Une enquête du SCRS a joué un rôle important dans la prévention de cet attentat.

En décembre 2024, les partenaires des services d'application de la loi et du renseignement de sécurité du Groupe des cinq, dont le SCRS et la GRC, ont

publié un rapport intitulé [Les jeunes et l'extrémisme violent : un appel à l'action concertée](#). Ce rapport traite des préoccupations croissantes des partenaires du Groupe des cinq quant à la radicalisation de jeunes à l'extrémisme violent, notamment ceux qui appuient, planifient ou mènent des activités terroristes. Le rapport renferme également des exemples tirés du monde réel qui témoignent de la radicalisation des jeunes, pour mettre en lumière toute la gravité de cette nouvelle menace. ■

Rapport public
du SCRS de
l'an 2000



Au cours des prochaines années, les terroristes risquent de frapper avec davantage de violence, moins de discernement et de façon plus imprévisible que ces dernières années. [...] Il y aura vraisemblablement des attentats terroristes dont le seul but sera d'engendrer la terreur même. Le durcissement des attitudes et la volonté de certaines organisations terroristes de soutenir directement le terrorisme en Amérique du Nord renforcent la conviction que les Canadiens sont plus que jamais des victimes potentielles et que le Canada pourra être la cible d'attentats terroristes.





Cybersécurité

Ses solides institutions démocratiques, son économie développée, sa recherche dans certains secteurs novateurs et ses institutions universitaires exemplaires font du Canada une cible de choix pour les cyberactivités d’espionnage, de sabotage et d’ingérence étrangère, qui constituent toutes d’importantes menaces pour la sécurité nationale. L’ampleur et la complexité des cyberactivités d’ingérence étrangère visant le Canada continueront d’augmenter.

Rôle du SCRS en matière de cybersécurité

Grâce à une étroite collaboration avec des partenaires nationaux et étrangers de confiance, le SCRS s’emploie activement à enquêter sur les menaces pour la sécurité du Canada que posent des cyberintervenants hostiles, en particulier de la RPC, de la Russie et de l’Iran, et à les réduire. Pour ce faire, il recourt à l’ensemble de ses techniques d’enquête, notamment des sources humaines spécialisées, des formes de collecte nécessitant

un mandat et d’autres moyens secrets. Au besoin, il utilise aussi son pouvoir de prendre des mesures de réduction de la menace afin de protéger la sécurité du Canada et de ses infrastructures essentielles.

Le SCRS fournit régulièrement des évaluations du renseignement de haute qualité à ses partenaires gouvernementaux, ce qui leur permet de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles éclairées. Il diffuse aussi ces évaluations et des

pistes d’enquêtes à ses partenaires étrangers de confiance, afin de les aider à garantir l’intégrité de l’infrastructure mondiale de l’information, qui est essentielle à la sécurité canadienne.

Ces dernières années, le SCRS s’est acquitté de ses activités de renseignement secrètes traditionnelles, en plus de jouer un rôle public essentiel dans le domaine de la cyberactivité. Ses efforts ont contribué à renforcer le dispositif de cybersécurité du Canada et à réduire les possibilités d’attaques pour les acteurs hostiles. Le SCRS a travaillé en étroite collaboration avec des secteurs d’activité, des groupes autochtones et des gouvernements, et a aussi fait des exposés et participé à des groupes de discussion lors de conférences s’adressant à des professionnels de la cybersécurité et à des universitaires, ce qui s’inscrit dans l’approche pangouvernementale visant à accroître la sensibilisation et la résilience face à l’intensification constante des menaces pour la cybersécurité.

Le contexte de la menace pour la cybersécurité au Canada change sans cesse et s’adapte aux progrès des nouvelles technologies. Pour atténuer et contrer ces menaces, le gouvernement du Canada et la société civile doivent continuer de travailler de concert.

Cyberactivités parrainées par un État

Les acteurs étatiques de la RPC poursuivent leurs activités de cyberespionnage à grande échelle contre un large éventail de secteurs et de cibles au Canada, dont le gouvernement, les établissements universitaires, le secteur privé et des organisations de la société civile. La RPC mène des activités de cyberespionnage contre des entités canadiennes et alliées pour conférer à son gouvernement des avantages stratégiques sur le plan militaire, politique ou économique sur ses adversaires. Une telle situation a été rendue publique en 2024 : des auteurs de cybermenaces de la RPC ont pris pour cible des membres de l’Alliance interparlementaire sur la Chine en 2021, y compris de multiples députés canadiens.

Les infrastructures numériques que ces auteurs de menace utilisent ont suscité l’attention, en 2024, lorsque le Canada s’est joint à des partenaires internationaux pour avertir le public qu’Integrity Technology Group, une entreprise de la RPC, se servait d’un réseau d’appareils connectés à Internet compromis (aussi appelé réseau de zombies) pour mener des cyberactivités malveillantes. Ce réseau, surnommé Raptor Train par l’industrie de la cybersécurité, comptait des appareils en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Australie. Il utilisait des tactiques, des techniques et des procédures associées à Flax Typhoon, un auteur de cybermenaces de la RPC qui prend pour cible des entités en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Afrique, notamment des organismes gouvernementaux, le secteur de l’éducation, l’industrie manufacturière essentielle et les organisations spécialisées dans les technologies de l’information. De concert avec des partenaires canadiens et étrangers, le SCRS a travaillé à atténuer la menace que faisait peser ce réseau de zombies sur les Canadiens.

L’armée, les corps policiers et les services de renseignement de la Chine sont appuyés par un grand nombre d’entreprises spécialisées dans la sécurité de l’information, qui disposent de nouveaux moyens et du personnel pour mettre au point de nouveaux cyberoutils malveillants. S’il conjugue ces facteurs à la loi de la RPC sur la sécurité nationale, le SCRS estime que les entreprises canadiennes qui s’associent à de telles entités, et les Canadiens qui travaillent pour eux, risquent de renforcer indirectement les cybercapacités de la RPC sur le plan de la défense et du renseignement, et ce, au détriment possible des intérêts du Canada et de ses alliés en matière de sécurité.

Le SCRS est toujours préoccupé par les activités que les cyberintervenants de la RPC mènent contre des infrastructures essentielles en Amérique du Nord pour prépositionner des capacités perturbatrices. Il y a prépositionnement lorsqu’un auteur de menaces accède

secrètement à des appareils connectés à Internet et maintient sa présence sur le réseau en misant sur des techniques pour dissimuler les activités du réseau parmi celles qui sont légitimes. Les acteurs parrainés par la RPC font probablement peser une plus grande menace directe sur les infrastructures essentielles américaines que canadiennes. Toutefois, en raison de l'interdépendance entre les deux pays, si un secteur subissait une perturbation majeure aux États-Unis, le Canada en serait probablement affecté aussi.

La Russie continue de mener des cyberactivités de déstabilisation contre ses adversaires et coordonne ses opérations avec celles de groupes non étatiques pour mener des cyberactivités malveillantes contre l'Ukraine et les membres de l'OTAN, dont le Canada.

En 2024, le SCRS, de concert avec ses partenaires canadiens et étrangers, a participé à une cyberopération de déstabilisation contre un réseau de zombies dirigé par la Direction principale du renseignement de l'état-major général de la Russie et constitué de centaines de routeurs compromis un peu partout dans le monde, y compris au Canada. Le réseau aurait été utilisé par Advanced Persistent Threat 28 (APT28) pour dissimuler et faciliter la tenue de cyberactivités malveillantes, dont des attaques par harponnage et d'autres techniques de collecte d'authentifiants contre des cibles représentant un intérêt sur le plan du renseignement pour le gouvernement de la Russie.

L'Iran combine toujours des cyberattaques à des opérations d'ingérence fondées sur des outils de cyberintervention en vue d'atteindre ses objectifs géopolitiques. Le Canada n'est pas une cible hautement prioritaire pour les cyberactivités iraniennes, mais les Canadiens restent une cible pour la collecte opportuniste d'authentifiants, l'hameçonnage et l'exploitation. L'Iran a aussi recours à des cyberactivités malveillantes pour réprimer et manipuler les dissidents établis au Canada.

De façon générale, à la fin de 2023, les cyberintervenants alignés sur l'Iran visaient les infrastructures essentielles des pays occidentaux. Des cybergroupes alignés sur l'Iran, comme CyberAv3ngers qui est associé aux Gardiens de la révolution islamique (GRI), ont utilisé diverses techniques et tentent de compromettre des organisations de haut niveau dans différents secteurs des infrastructures essentielles, dont les soins de santé et la santé publique, le gouvernement, les technologies de l'information, l'ingénierie et l'énergie.

Cyberintervenants non étatiques

Des acteurs non étatiques continuent de jouer un rôle de premier plan dans le cyberspace. Les campagnes d'attaques par rançongiciel constituent toujours une menace pour les infrastructures essentielles et les informations sensibles du Canada. Les cybercriminels sont généralement des opportunistes motivés par l'appât du gain. Leurs cyberactivités malveillantes peuvent cependant menacer la sécurité nationale dans certaines circonstances, par exemple, lorsqu'ils perturbent les opérations d'infrastructures essentielles ou d'autres secteurs sensibles. Des acteurs étatiques mettent à profit ou tolèrent, et continueront probablement de le faire, les campagnes d'attaques par rançongiciel menées par des acteurs non étatiques qui servent leurs intérêts géopolitiques. Par ailleurs, les campagnes d'attaques par rançongiciel peuvent s'accompagner de menaces de divulgation des données sur le Web caché pour inciter les victimes à verser les rançons, ce qui compromet les données d'identification des Canadiens.

La prolifération des cyberoutils sur le marché permet à un éventail sans cesse plus vaste d'acteurs de mener des activités malveillantes, notamment celles qui visent à porter atteinte aux valeurs démocratiques et à exercer plus d'influence à l'étranger. Non seulement les cyberoutils permettent d'égaliser la concurrence dans le cyberspace pour les individus qui peuvent se procurer des produits commerciaux, mais ils compliquent d'autant plus l'attribution à un acteur. Les services offerts par les entreprises

concernées vont des techniques défensives (p. ex. tests de pénétration ou analyse des points faibles) aux techniques plus offensives comme des solutions d'accès légal ou des suites d'exploitation des réseaux informatiques. D'après des informations de

sources ouvertes, nombre de régimes autoritaires ont utilisé de tels outils contre des avocats, des journalistes, des politiciens et des défenseurs des droits de la personne, y compris au Canada. ■

Rapport public du SCRS de l'an 2000

L'impact de l'évolution de la technologie est un des principaux facteurs qui sous-tendent actuellement toutes les questions de sécurité. La dépendance des États modernes à l'égard de la circulation de l'information électronique, sûre et sans entrave, crée au sein de leur infrastructure informatique des vulnérabilités suffisamment graves pour susciter des préoccupations en matière de sécurité internationale. Déjà complexe, l'enquête sur les menaces que font peser le terrorisme et les activités de renseignement est compliquée encore par le fait que des services de renseignements étrangers et des groupes terroristes ont adopté la cybertechnologie.



Pour faire progresser la mission, faire en sorte que le SCRS soit éclairé par les données et le numérique

À titre de directrice adjointe de la Technologie, Jacqueline Mayda appuie les fonctions de soutien des opérations et améliore l'efficacité opérationnelle du SCRS au moyen de la technologie.

Puisque le contexte de la menace évolue et que la demande pour ses renseignements augmente, le SCRS doit veiller à ce que ses opérations, ses systèmes et ses processus demeurent à jour. Ainsi, pour assurer sa réussite, le SCRS se doit d'être éclairé par les données et le numérique.

Le SCRS emploie diverses méthodes de collecte pour surveiller les activités soupçonnées de représenter une menace pour la sécurité nationale. Ces méthodes lui permettent de recueillir des informations exploitables dont il tire des renseignements. Or, les informations se composent de données. Le SCRS doit donc disposer des outils et des moyens nécessaires pour examiner les données et effectuer des recoupements efficacement pour s'assurer de garder une longueur d'avance sur les auteurs de menace.

La plupart des organisations modernes doivent apprendre à traiter et à exploiter d'énormes quantités de données en vue d'en tirer une valeur quelconque.

Toutefois, parce qu'il s'agit du SCRS, la situation se complique. À titre de service secret de renseignement, le SCRS doit protéger son personnel et ses sources. Il ne doit pas être possible de remonter à l'origine des données qu'il possède : cela risquerait de mettre des vies en danger et de compromettre des opérations visant à assurer la sécurité nationale.

Le SCRS doit exercer ses fonctions dans un environnement numérique où il est de plus en plus difficile et dangereux de recourir aux méthodes traditionnelles pour mener des opérations de renseignement. Afin d'assurer la qualité de ses renseignements, le SCRS doit sans cesse adapter et moderniser ses opérations. Voici quelques exemples de comment nous y parvenons :

- Nous avons mis en œuvre une série de mesures d'atténuation des risques en matière de sécurité numérique en vue de protéger l'organisation contre les cyberactivités malveillantes visant



Puisque le contexte de la menace évolue et que la demande pour ses renseignements augmente, le SCRS doit veiller à ce que ses opérations, ses systèmes et ses processus demeurent à jour. Ainsi, pour assurer sa réussite, le SCRS se doit d'être éclairé par les données et le numérique.

Jacqueline Mayda,
directrice adjointe de la
Technologie, Service canadien
du renseignement de sécurité

à voler des données classifiées, à perturber les opérations ou à manipuler des renseignements.

- Nous travaillons avec nos partenaires canadiens et étrangers à recueillir, échanger, stocker et traiter de très grandes quantités de données de sources diverses afin de mieux assurer la sécurité au pays et sur la scène internationale. Dans le cadre d'un grand projet axé sur le renseignement alimenté par les données, nous regroupons les données que nous possédons, et nous diversifions et multiplions nos analyses pour être en mesure de fournir des rapports de renseignement exploitables de qualité supérieure.
- Nous reconnaissons que l'intelligence artificielle (IA) offre des possibilités. Par conséquent, en appui à la mission du SCRS, nous mettons en œuvre au sein des divisions de l'organisation des projets pilotes en ce domaine, conformément aux principes directeurs du gouvernement fédéral pour l'utilisation responsable de l'IA.

- Nous avons formé des équipes aux compétences exceptionnelles en exploitation des réseaux informatiques afin de favoriser la réussite dans cette discipline hautement spécialisée qui est devenue une composante essentielle des activités modernes de collecte de renseignement, car elle permet d'extraire en secret des informations cruciales de systèmes informatiques.

Tout comme l'environnement numérique et le contexte de la menace, le SCRS continuera d'évoluer pour affronter les menaces et exploiter les possibilités qui en découlent. Le SCRS ne cessera d'accorder la priorité à l'avancement de ses moyens numériques et alimentés par les données, et ce, avec circonspection, en toute légalité et avec éthique, pour s'assurer de garder une longueur d'avance sur les adversaires du Canada. ■



Sécurité de l'économie et des recherches

À titre de nation commerçante et de chef de file mondial dans les domaines de la recherche et de la technologie, le Canada est une cible de choix pour les acteurs étatiques hostiles, dont la RPC, la Russie et l'Iran, qui cherchent à acquérir des recherches et des technologies sensibles pour servir leurs propres intérêts stratégiques sur le plan politique, économique et militaire. Les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'économie et des recherches sont de plus en plus complexes et multidimensionnelles, étant donné que les États hostiles continuent d'exploiter les faiblesses des cadres réglementaires et juridiques du Canada pour miner les intérêts canadiens.

Commerce et investissement

La concurrence géo-économique grandissante continue de transformer les menaces qui pèsent sur la sécurité économique du Canada. Outre leurs tentatives pour se procurer des technologies et des données canadiennes, les acteurs étatiques hostiles essaient

toujours d'obtenir des connaissances exclusives sur les plans, les priorités et les intentions du Canada à ce chapitre, de même que des connaissances approfondies concernant le processus décisionnel d'Ottawa en matière de politiques et de réglementation.

La sécurité nationale et la prospérité du Canada sont menacées par l'ingérence étrangère à laquelle se livrent les acteurs étatiques hostiles dans les chaînes d'approvisionnement et les relations commerciales internationales du pays. À mesure que les relations commerciales mondiales s'adaptent à la concurrence géo-économique et aux nouvelles formes de mondialisation, les acteurs étatiques hostiles cherchent à miner, ouvertement et clandestinement, les efforts du Canada visant à accroître sa résilience aux menaces pour la sécurité économique. Le recours à des intermédiaires d'influence, la coercition économique, la manipulation des chaînes d'approvisionnement et les campagnes de désinformation et de mésinformation sont des exemples d'activités d'ingérence. De telles activités ont été observées dans bien des secteurs de l'économie, dont les médias numériques interactifs et les technologies émergentes. Toutefois, le SCRS constate que le secteur des ressources naturelles (qui englobe les minéraux critiques et les exportations agricoles), tout particulièrement, a été pris pour cible en raison de sa pertinence stratégique pour le Canada et ses partenaires commerciaux.

Dans le but de mieux faire connaître ces menaces et de renforcer la résilience, le SCRS a donné des séances d'information à divers partenaires provinciaux et territoriaux en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le SCRS*. Il a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements des territoires et les organes de gouvernance locaux autochtones dans l'Arctique. Ces séances d'information et les documents non classifiés connexes ont fait en sorte que le SCRS a reçu d'autres demandes de collaboration, y compris de séances d'information.

En 2024, le SCRS a collaboré régulièrement avec la Chambre de commerce du Canada, l'organisation nationale chargée d'établir des liens entre les entreprises de toutes tailles et actives dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les circonscriptions fédérales au pays. Ainsi, il a pu

informer un vaste éventail d'entreprises canadiennes des menaces économiques existantes.

Le SCRS continue de contribuer à l'examen relatif à la sécurité nationale des investissements directs étrangers en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada* (LIC). En collaboration avec d'autres membres de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement, il continue de fournir des renseignements aux décideurs du gouvernement du Canada pour les aider à prendre des décisions sur la façon d'atténuer les risques pour la sécurité nationale qui découlent des investissements étrangers. En 2024, le SCRS a examiné 1 220 avis d'investissement au titre de la LIC pour déterminer s'ils suscitaient des préoccupations en matière de sécurité nationale.

Sécurité des recherches

Le SCRS contribue aux efforts du gouvernement du Canada visant à renforcer la sécurité des recherches et, ultimement, à assurer la protection des recherches et de l'industrie canadiennes. Il aide les partenaires canadiens à examiner le financement fédéral de la recherche sous l'angle de la sécurité nationale. Pour ce faire, il s'appuie sur les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche et la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes. Qui plus est, le SCRS donne des séances d'information aux universités, aux universitaires, aux associations de recherche et aux entreprises afin de les sensibiliser aux activités liées à la menace qui visent le secteur de la recherche au Canada.

Technologies sensibles

On entend par technologies sensibles les technologies émergentes et avancées, telles que l'informatique quantique, l'intelligence artificielle et la biotechnologie. Le transfert de telles technologies pourrait porter préjudice à la sécurité nationale et à la défense du Canada, étant donné qu'il en résulterait une dégradation des capacités du Canada ou de pays alliés sur le plan du renseignement et de la défense,

ou encore une amélioration des capacités des pays adverses. Les technologies sensibles peuvent aussi englober les technologies qui s'avèrent importantes pour le développement et la compétitivité économique du Canada sur le marché mondial. Bien souvent, elles évoluent rapidement, ont un fort potentiel de perturbation et nécessitent des investissements importants. Le SCRS se concentre, entre autres, sur l'exploitation des activités économiques que mènent les acteurs étatiques hostiles pour accéder aux technologies sensibles, au savoir-faire, aux données et aux autres ressources stratégiques, et les transférer, dans le but de renforcer leurs propres capacités sur le plan de la défense, du renseignement ou de l'économie, et ce, aux dépens des intérêts du Canada et de pays alliés.

Initiative liée à la sécurité économique – Innover en toute sécurité

Après l'Emerging Technology and Securing Innovation Security Summit (Sommet de l'innovation en matière de nouvelles technologies et de sécurité) tenu en 2023 à l'Université Stanford à Palo Alto, en Californie, les services de renseignement de sécurité des pays membres du Groupe des cinq ont lancé l'initiative [Innover en toute sécurité](#) en octobre 2024. Cette initiative a pour but d'offrir des conseils de sécurité aux entreprises, aux chercheurs et aux investisseurs du secteur des nouvelles technologies et de les aider à se protéger de diverses menaces, en particulier celles que font peser des acteurs étatiques hostiles.

Le SCRS et ses partenaires du Groupe des cinq se sont engagés à travailler en collaboration pour contrer les acteurs étatiques hostiles qui prennent pour cible les technologies et les travaux de recherche des membres du Groupe des cinq et les volent. L'initiative Innover en toute sécurité propose des mesures rentables que les entreprises du secteur des technologies peuvent mettre en place pour mieux protéger leurs idées et leur réputation et appuyer leur succès. Grâce à ce projet, les entreprises de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont à leur disposition un ensemble de ressources, de recommandations et de produits. Le SCRS continuera de collaborer avec ses

partenaires du Groupe des cinq dans le cadre de cette importante initiative. De plus, il s'appliquera à mettre en place des ressources additionnelles pour aider les partenaires communautaires, les entreprises et les universités à atténuer les menaces pour la sécurité nationale du Canada.

Infrastructures essentielles

Les dix secteurs de l'infrastructure essentielle du Canada (finances, énergie et services publics, alimentation, transports, gouvernement, technologie de l'information et des communications, santé, eau, sécurité et fabrication) sont des cibles de prédilection pour les activités liées à la menace, telles que l'ingérence étrangère, l'espionnage et le sabotage, y compris celles qui visent délibérément à perturber les services et à voler la propriété intellectuelle. Par exemple, un ancien employé d'Hydro Québec a été accusé de s'être livré à de l'espionnage industriel pour le compte de la Chine et d'avoir fourni ses recherches sur les batteries et les technologies pour véhicules électriques à des entités en Chine, portant ainsi préjudice à la prospérité d'Hydro Québec.

Pour contrer les menaces en constante évolution qui pèsent sur le secteur des finances, le SCRS collabore avec des partenaires, dont le Centre des opérations et déclarations financières du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières et le ministère des Finances, pour recueillir des informations sur les menaces pour la sécurité nationale, les analyser et fournir des conseils à ce chapitre.

Étant donné que les infrastructures essentielles du Canada sont interconnectées, si un secteur était perturbé (p. ex. énergie et services publics), il pourrait y avoir des répercussions en cascade sur d'autres secteurs clés. La Russie a déjà pris pour cible des infrastructures essentielles étrangères : elle a attaqué le réseau électrique de l'Ukraine au moyen d'une cyberactivité malveillante en 2015 et en 2016, ainsi que son principal fournisseur de télécommunications, Kyivstar, en décembre 2023. Par conséquent, plus

Rapport public
du SCRS
de 1993

Des études effectuées par le SCRS en 1990-1991 ont permis de constater qu’entre 1980 et 1990, des services de renseignements étrangers ont pris pour cibles un petit groupe de compagnies de pointe au Canada. En fait, lors d’un cas récent d’espionnage économique appuyé par un gouvernement étranger, une compagnie canadienne a perdu un contrat important lorsque des informations précises contenues dans sa soumission ont été communiquées à un concurrent étranger.

de 23 millions d’Ukrainiens ont été privés de leurs signaux mobiles et d’Internet pendant des jours. La Russie a ainsi démontré qu’elle était capable de perturber les infrastructures essentielles d’autres pays de façon similaire. Pour éviter que des acteurs étatiques hostiles ne se livrent à une telle activité liée à la menace au Canada, le SCRS cherche à les empêcher d’accéder aux infrastructures essentielles du Canada ou de les déstabiliser. Il continue de travailler de concert avec les fournisseurs et les organisations des infrastructures essentielles pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité. ■

Innoven toute sécurité

Conseils de sécurité à l'intention des des entreprises et chercheurs du secteur des nouvelles technologies

La sécurité dès le départ

Le présent document d'orientation s'adresse aux fondateurs et aux dirigeants de petites et moyennes entreprises du secteur des nouvelles technologies, mais concerne également les chercheurs du milieu de la recherche au Canada, ainsi que les décideurs dans l'ensemble des universités et des établissements de recherche publics et privés du Canada.

Une sensibilisation accrue aux menaces et aux mesures d'atténuation des risques peut contribuer à protéger votre expertise et votre avantage concurrentiel et à rendre votre entreprise plus attrayante aux yeux des investisseurs et de la clientèle. La mise en œuvre de mesures de sécurité le plus rapidement possible permet de gérer les bases nécessaires de votre réussite dans l'avenir.

Connaissance des menaces

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la recherche étant donné ses universités, ses établissements de recherche publics et privés et ses talents de classe mondiale. Cette réputation en matière d'innovation attire des auteurs de menace, notamment les suivants :

- Des acteurs étatiques hostiles (AEH)
Des AEH cherchent à voler votre technologie pour :
 - accélérer leurs moyens technologiques et nuire à votre avantage concurrentiel;
 - prendre des individus pour cible, les blesser et les opprimer afin d'empêcher toute dissidence ou opposition politique, et porter ultimement atteinte à votre réputation;
 - accroître leur avantage militaire par rapport à d'autres pays, au détriment de la sécurité nationale du Canada.
- Des compétiteurs
Des compétiteurs cherchent à se donner un avantage commercial.
- Des criminels
Des criminels veulent s'enrichir au détriment des autres.

Protection de votre environnement

Vos actifs, ce sont les personnes, vos locaux, vos produits et vos services, ainsi que vos informations, votre propriété intellectuelle et le savoir de votre entreprise. Le point de départ idéal consiste à déterminer la valeur de chacun de ces actifs et les mesures de sécurité qu'il faut prendre à leur égard, car leur protection sera gage de la réussite de votre entreprise.

La compréhension des éléments suivants vous aidera à décider des risques à prioriser :

- les objectifs et les priorités de votre organisation;
- vos actifs les plus essentiels;
- les menaces qui pèsent sur vos actifs essentiels;
- la probabilité qu'une menace pèse sur vous et les répercussions de cette menace.

Il n'est peut-être pas possible de se prémunir contre toutes les menaces. Cependant, les mesures de protection permettant d'évaluer et d'atténuer d'éventuelles menaces ainsi que d'autres risques et portant fruit à long terme.

Les mesures de sécurité qui sont mises en place doivent protéger les informations, le matériel et les personnes et assurer la cybersécurité.

Protection de vos produits

Il convient de tenir compte des problèmes de sécurité le plus tôt possible dans le processus de conception des produits pour assurer qu'ils ne comportent pas de failles de sécurité.

La compréhension de la valeur de vos actifs et de l'utilisation que vous voulez en faire vous permettra d'élaborer des stratégies efficaces de gestion de votre actif intellectuel et de votre propriété intellectuelle. Il est important de comprendre :

- ce que vous devez protéger;
- comment assurer la protection;
- en quoi des pages dans lesquels vous faites des affaires;
- comment gérer votre propriété intellectuelle.

Protection de vos partenariats

Les partenariats, par exemple avec des investisseurs, des fournisseurs ou d'autres chercheurs, accroissent la vulnérabilité de votre organisation et de toute information ou donnée que vous communiquez. Au fur et à mesure que vos activités augmentent de l'expansion, vous pourriez devoir gérer de nouveaux risques découlant des collaborations avec des partenaires. Les choix de partenaires initiaux pourraient inciter d'autres personnes à faire affaire avec vous plus tard ou au contraire les en dissuader. En évaluant ce qui suit, vous serez mieux outillé pour gérer les risques additionnels qu'entraînent des collaborations :

- Les raisons pour lesquelles vous établissez une collaboration : Réfléchissez aux résultats vus, aux avantages que peut procurer un partenaire, aux risques éventuels et aux limites à établir.
- Lié ou les personnes avec qui vous travaillez : Faites les vérifications nécessaires concernant tout partenaire éventuel.
- Ce que vous partagez : Adoptez une approche stratégique quant aux informations que vous communiquez à vos partenaires et au moment où vous le faites.
- Les moyens par lesquels vous protégez vos innovations : Intégrez des mesures de protection aux contrats liés aux actifs et aux données.

Protection de votre croissance

Au fil de l'évolution de votre entreprise, il pourrait être nécessaire d'accroître ou d'adapter les mesures de sécurité qui ont été mises en place. Les risques qui pèsent sur vos activités pourraient changer, par exemple si votre équipe s'agrandit, si vous vous installez dans des locaux nouveaux ou plus grands, si vous établissez de nouveaux partenariats ou si vous cherchez des possibilités d'investissement.

Il est essentiel de revoir sans cesse les mesures de sécurité et d'examiner s'il faut prendre des précautions additionnelles.

Le SCRS enquête sur les menaces pour la sécurité du Canada. Si vous possédez des informations qui pourraient être liées à une menace pour la sécurité du Canada, s'il vous plaît communiquer avec le SCRS en tout temps.

SCRS: 613-993-9620 (24/7)
www.canada.ca/fr/prevencion-investigacion-securidad/organizacion/
securite@scrs.gc.ca

Canada

Innoven en toute sécurité : Conseils de sécurité à l'intention des entreprises et chercheurs du secteur des nouvelles technologies – Canada.ca

Innoven toute sécurité

Conseils de sécurité à l'intention des investisseurs dans le secteur des nouvelles technologies

La sécurité dès le départ

Le présent document d'orientation s'adresse aux investisseurs du secteur des nouvelles technologies, mais concerne également les chercheurs du milieu de la recherche au Canada, ainsi que les décideurs dans l'ensemble des universités et des établissements de recherche publics et privés du Canada.

La mise en œuvre de mesures de sécurité le plus rapidement possible permet de gérer les bases nécessaires à la réussite dans l'avenir. Les mesures de sécurité doivent être axées sur une compréhension approfondie des actifs qui sont les plus essentiels au succès de vos investissements et de l'entreprise. Les actifs comprennent les personnes, les locaux, les produits, les services, les informations, la propriété intellectuelle et le savoir nécessaires à la réussite de l'entreprise.

Connaissance des menaces

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la recherche étant donné ses universités, ses établissements de recherche publics et privés et ses talents de classe mondiale. Cette réputation en matière d'innovation attire des auteurs de menace, notamment les suivants :

- Des acteurs étatiques hostiles (AEH)
Des AEH cherchent à voler votre technologie pour :
 - accélérer leurs moyens technologiques et nuire à l'avantage concurrentiel du Canada;
 - prendre des individus pour cible, les blesser et les opprimer afin d'empêcher toute dissidence ou opposition politique, et porter ultimement atteinte à votre réputation;
 - accroître leur avantage militaire par rapport à d'autres pays, au détriment de la sécurité nationale du Canada.
- Des compétiteurs
Des compétiteurs cherchent à se donner un avantage commercial.
- Des criminels
Des criminels veulent s'enrichir au détriment des autres.

Avant l'investissement

Cherchez à savoir si des investisseurs à l'étranger qui sont associés à un pays peuvent être considérés comme étant hostile au Canada investissent dans l'entreprise. La participation d'autres investisseurs pourrait entraîner de futures collectes de fonds ou la vente éventuelle de l'entreprise en raison d'enjeux juridiques, éthiques ou de conformité.

Protection de l'avantage commercial de l'entreprise

Vos actifs, ce sont les personnes, les locaux, les produits et les services, ainsi que les informations, la propriété intellectuelle et le savoir de l'entreprise. Le point de départ idéal consiste à déterminer la valeur de chacun de ces actifs et les mesures de sécurité qu'il faut prendre à leur égard, car leur protection sera gage de la réussite de l'entreprise.

La compréhension des éléments suivants vous aidera à décider des risques à prioriser :

- les objectifs et les priorités de l'organisation;
- les actifs les plus essentiels;
- les menaces qui pèsent sur vos actifs essentiels;
- la probabilité qu'une menace pèse sur l'entreprise et les répercussions de cette menace.

Les petites entreprises ayant des ressources limitées ne peuvent peut-être pas se prémunir contre toutes les menaces. Les décisions relatives à la sécurité doivent être prioritaires, prises proportionnellement à la menace et fondées sur une compréhension approfondie des actifs qui sont les plus essentiels à la réussite de l'entreprise. Les mesures de sécurité qui sont mises en place doivent protéger les informations, le matériel et les personnes et assurer la cybersécurité.

Gestion des risques que présentent de nouvelles collaborations

Les entreprises doivent faire toutes les vérifications lorsqu'elles envisagent de nouvelles collaborations, y compris avec des investisseurs, des fournisseurs ou d'autres chercheurs. Les vérifications doivent comprendre des considérations financières, éthiques, juridiques et de sécurité nationale afin d'assurer qu'elles ont toute l'information dont elles ont besoin pour prendre une décision éclairée et équilibrée quant à leur volonté d'établir une collaboration.

Les entreprises doivent s'assurer de gérer les risques qui pèsent sur eux conformément à leur appétence au risque. Au fur et à mesure que les activités prennent de l'expansion, il pourrait être nécessaire de gérer de nouveaux risques découlant des collaborations avec des partenaires. Les choix de partenaires initiaux pourraient inciter d'autres personnes à faire affaire avec vous plus tard ou au contraire les en dissuader.

Protection de la chaîne d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement représentent des risques de sécurité complexes et doivent faire partie du processus de diligence raisonnable.

Pour gérer les risques liés aux chaînes d'approvisionnement, l'entreprise pourra :

- évaluer en quoi la relation avec le fournisseur présente des risques additionnels;
- chercher les fournisseurs dont les offres correspondent le mieux aux exigences en matière de sécurité;
- tenir compte de l'incidence des règlements applicables tant au Canada qu'à l'étranger.

Expansion et investissements à l'étranger

Les questions suivantes aident à définir quels sont les risques additionnels éventuels pour une entreprise qui cherche à prendre de l'expansion et à investir à l'étranger :

- L'entreprise se conforme-t-elle aux lois du Canada et de ses alliés?
- Est-ce que vous et votre entreprise connaissez les lois locales applicables dans le pays où vous voulez prendre de l'expansion, et savez-vous de quelle façon elles pourraient avoir des répercussions sur vos affaires?
- L'entreprise a-t-elle mis en place les procédures de sécurité nécessaires pour tout voyage à l'étranger?
- L'entreprise a-t-elle déjà évalué les répercussions en lien avec la sécurité des investissements proposés et examine les mesures d'atténuation des risques relatives?

Protection de votre croissance

Au fil de l'évolution de l'entreprise, il pourrait être nécessaire d'accroître ou d'adapter les mesures de sécurité qui ont été mises en place. Les risques qui pèsent sur vos activités pourraient changer, par exemple si votre équipe s'agrandit, si vous vous installez dans des locaux nouveaux ou plus grands, si vous établissez de nouveaux partenariats ou si vous cherchez d'autres possibilités d'investissement.

Il est essentiel de revoir sans cesse les mesures de sécurité et d'examiner s'il faut prendre des précautions additionnelles.

Le SCRS enquête sur les menaces pour la sécurité du Canada. Si vous possédez des informations qui pourraient être liées à une menace pour la sécurité du Canada, s'il vous plaît communiquer avec le SCRS en tout temps.

SCRS: 613-993-9620 (24/7)
www.canada.ca/fr/prevencion-investigacion-securidad/organizacion/
securite@scrs.gc.ca

Canada

Innoven en toute sécurité : Conseils de sécurité à l'intention des investisseurs dans le secteur des nouvelles technologies – Canada.ca



Le Canada est reconnu à l'échelle internationale comme un chef de file dans de nombreux secteurs de pointe (tels que le nucléaire, l'industrie chimique, l'électronique et l'aérospatiale). Il a été et il restera donc une cible profitable des activités d'acquisition clandestines et illicites.



Lutte contre la prolifération

Les activités de lutte contre la prolifération du SCRS réduisent considérablement le risque que des technologies et des recherches canadiennes soient utilisées pour servir les capacités militaires d'États étrangers hostiles. En réponse aux efforts déployés par le SCRS, les États hostiles adoptent des stratégies de plus en plus complexes pour dissimuler leurs activités d'approvisionnement illégales.

Le SCRS enquête activement sur les activités que les États étrangers hostiles et les acteurs affiliés aux États mènent pour se procurer une série de technologies sensibles, de services, de recherches et de propriétés intellectuelles au Canada pour faire avancer leurs propres programmes de fabrication d'armes de destruction massive (ADM). La prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ou d'ADM, et de leurs vecteurs constitue un défi pour la communauté internationale et une menace pour la sécurité du Canada et de ses alliés.

Le SCRS surveille les progrès réalisés dans les armements et les programmes d'ADM des États étrangers hostiles afin de soutenir les contrôles à l'exportation et les sanctions. De cette façon, il se trouve aussi à aider le gouvernement du Canada à évaluer et à comprendre la menace que les AMD et les armes conventionnelles perfectionnées des adversaires font peser sur le Canada.

Pour tenter de se procurer des technologies étrangères à l'appui de son effort de guerre contre l'Ukraine, la Fédération de Russie continue de

mettre à rude épreuve les sanctions et les contrôles à l'exportation du gouvernement du Canada. Elle applique une stratégie complexe pour dissimuler ses activités d'approvisionnement illicites en falsifiant des documents d'expédition et en réacheminant des envois au moyen d'un vaste réseau d'intermédiaires à l'échelle internationale. La Russie utilise des méthodes toutes aussi complexes pour dissimuler les paiements rattachés à ces importations.

Tout comme la Russie, l'Iran essaie toujours de contourner les sanctions et les contrôles à l'exportation du gouvernement du Canada. Le SCRS collabore avec des entreprises canadiennes pour empêcher l'Iran de se procurer des technologies essentielles au développement d'armes conventionnelles perfectionnées. Cette collaboration aide à réduire la capacité de l'Iran à mener et à soutenir des activités déstabilisatrices, comme commettre des attaques directes contre des partenaires régionaux du Canada, fournir des armes à la Russie pour sa guerre en Ukraine et armer des milices pour qu'elles attaquent les forces du Canada et de ses partenaires au Moyen-Orient. Le SCRS continue aussi de surveiller les programmes d'ADM de l'Iran et enquête activement sur les tentatives de l'Iran de se procurer des technologies canadiennes pour faire progresser ses programmes d'ADM.

Le SCRS s'applique aussi à suivre le développement de technologies émergentes et sensibles et leurs éventuelles répercussions sur la sécurité. Il enquête activement sur les exportations canadiennes soupçonnées d'aider les États étrangers hostiles à développer des technologies sensibles.

À titre de chef de file dans les technologies spatiales clés, comme les communications, la robotique et les satellites radar, le Canada est vulnérable aux menaces émanant des acteurs étatiques hostiles qui souhaitent y accéder pour obtenir un avantage militaire et économique. Pour arriver à mettre la main sur des technologies sensibles, des acteurs étatiques hostiles font appel à des individus qui manifestent une volonté et une capacité de nuire aux intérêts du Canada dans l'espace pour le compte d'États étrangers adverses. Le SCRS a connaissance de l'existence de tels individus.

En 2024, le SCRS a tenu un nombre beaucoup plus élevé de séances d'information sur la sécurité à l'intention des intervenants dans le domaine spatial. Ces séances ont permis de les sensibiliser davantage aux menaces accrues qui pèsent sur le secteur spatial canadien et visaient à renforcer leurs défenses contre les activités d'espionnage et de sabotage auxquelles se livrent les États étrangers hostiles, dont la Russie et la Chine. ■



Filtrage de sécurité

Les programmes de filtrage de sécurité pour le gouvernement et de filtrage des demandes d’immigration et de citoyenneté du SCRS constituent une ligne de défense contre les personnes qui pourraient menacer la sécurité nationale du Canada en accédant aux données, aux biens et aux installations du gouvernement du Canada ou en obtenant un statut au Canada en passant par le processus d’immigration. La distinction entre les auteurs de menace et la société civile continue de disparaître peu à peu, car le monde est de plus en plus interconnecté. Il en résulte donc une hausse marquée du nombre de demandes de filtrage de sécurité et du niveau de complexité de ces dossiers.

Dans le cadre d’un processus global visant à aider les ministères et organismes fédéraux à prendre des décisions concernant l’octroi, le refus ou la révocation d’une cote de sécurité, le programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement du SCRS fournit des évaluations de sécurité afin d’empêcher des personnes suscitant des préoccupations sur le plan de la sécurité

d’avoir accès à des informations ou à des biens classifiés ou sensibles ou encore à des sites sensibles, comme les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires. La décision d’accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité incombe toutefois au ministère ou à l’organisme fédéral concerné, et non au SCRS. Compte tenu du nombre croissant de menaces liées à l’ingérence

étrangère que font peser les acteurs étatiques hostiles, le programme de filtrage de sécurité du gouvernement a mis en place des mesures supplémentaires pour faire ressortir ces risques et sensibiliser les responsables à leur sujet. Ces initiatives permettent aux ministères et aux organismes concernés de prendre des décisions fondées sur le risque plus éclairées en ce qui concerne les cotes de sécurité et les autorisations d’accès aux sites. En 2024, le SCRS a reçu 138 430 demandes de filtrage de sécurité pour le gouvernement.

Le programme de filtrage des demandes d’immigration et de citoyenneté du gouvernement du Canada est un programme trilatéral qui repose sur une étroite collaboration entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le SCRS. Le programme est une fonction essentielle de la sécurité nationale du Canada et met l’accent sur l’évaluation de l’interdiction de territoire des ressortissants étrangers et des résidents permanents pour des motifs liés à la sécurité nationale, à la violation des droits de la personne ou des droits internationaux et à la criminalité organisée, comme le prévoit la *Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés*. D’une part, IRCC et l’ASFC peuvent transférer des demandes d’évaluation du filtrage de sécurité au SCRS concernant des personnes qui présentent des demandes d’asile au Canada, de visas de résident temporaire, de résidence permanente et de citoyenneté. D’autre part, le SCRS donne des conseils en matière de sécurité à l’ASFC et à IRCC sur les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale qui cherchent à entrer au Canada ou à y obtenir un statut. L’ASFC transmet les conseils à IRCC, qui tient compte des conseils du SCRS lorsqu’il prend une décision finale sur l’interdiction de territoire d’un demandeur. En 2024, le SCRS a reçu 538 100 demandes de filtrage de sécurité d’IRCC et de l’ASFC.

Le SCRS effectue le filtrage de sécurité de tous les dossiers des demandeurs d’asile (aussi appelé contrôle de sécurité préliminaire). Le nombre de demandeurs

d’asile au Canada a augmenté rapidement au cours des cinq dernières années et continue d’augmenter chaque année, ce qui crée des tensions aux points d’entrée et cause des retards dans le processus et des pressions sur le système d’octroi de l’asile.

À la fin de 2024, le gouvernement du Canada s’est engagé à diminuer les cibles d’immigration au cours des trois prochaines années. Le SCRS est conscient que les niveaux d’immigration des années passées et courante, conjugués aux multiples engagements d’Ottawa découlant des événements mondiaux, ont entraîné un nombre élevé de demandes d’immigration et de renvois à des fins de filtrage de sécurité. Il y a toujours des volumes élevés de demandes en attente de filtrage de sécurité. Toutefois, le SCRS et ses partenaires du filtrage de sécurité continuent de prendre le temps nécessaire pour assurer la sécurité du Canada et de sa population.

En 2024, le SCRS a continué de participer aux projets de modernisation de la plateforme numérique (MPN) d’IRCC. La MPN permettra à IRCC, à l’ASFC et au SCRS d’utiliser un système moderne fondé sur des données et des éléments probants qui comprend les processus opérationnels à jour, les améliorations apportées aux politiques, les modifications aux lois et aux règlements et une nouvelle plateforme de technologie numérique. Pour le SCRS, cet exercice de modernisation lui permettra de renforcer le processus de filtrage de sécurité et de l’améliorer, en plus d’offrir de meilleurs conseils de sécurité à l’ASFC et à IRCC.

À la fin de 2023, l’intensité des combats entre Israël et le Hamas a fait naître la perspective d’une crise plus large au Moyen-Orient. Le gouvernement du Canada a donc pris des mesures, sous forme de politique d’intérêt public, pour aider les Canadiens et les Canadiennes ainsi que les membres de leur famille à se mettre à l’abri, notamment en facilitant leur départ par le poste frontalier de Rafah, entre Gaza et l’Égypte, lorsqu’il était ouvert. En décembre 2023, la politique d’intérêt public visait à accorder un statut de résident temporaire

à 1 000 demandeurs de Gaza admissibles. Ce nombre est passé à 5 000 en août 2024. Le SCRS s’occupe activement de filtrer les ressortissants étrangers ayant des liens avec le Canada qui cherchent à fuir le conflit. Compte tenu des risques que présente une personne provenant d’un territoire régi par une entité terroriste désignée, le SCRS examine de près tous les demandeurs, ce qui met énormément de pression sur l’équipe du filtrage de sécurité pour s’assurer que les dossiers soient traités avec diligence raisonnable. En plus de prioriser les demandes des demandeurs provenant de Gaza, le SCRS a aussi eu à traiter en priorité les demandes des ressortissants libanais au cas où le conflit au Liban entre le Hezbollah et Israël s’aggraverait et engendrait l’évacuation des citoyens canadiens et d’autres étrangers.

Le SCRS a participé au filtrage des demandes d’immigration et de citoyenneté d’Ahmed Eldidi et de son fils, Mostafa Eldidi, qui ont été arrêtés en juillet 2024 et qui doivent répondre de neuf chefs relatifs à des activités liées au terrorisme menées au nom de

Daech. L’AFSC et IRCC avaient acheminé leurs dossiers au SCRS à des fins de filtrage de sécurité. À cette époque, la vérification de sécurité au sujet des deux hommes n’avait révélé aucune information défavorable. À la suite de l’arrestation d’Ahmed et de Mostafa Eldidi et des questions du public concernant les processus d’immigration en place, le ministre de la Sécurité publique de l’époque, Dominic LeBlanc, a ordonné un examen du processus de filtrage de sécurité en matière d’immigration du gouvernement du Canada. IRCC, l’ASFC et le SCRS procèdent à l’examen à l’heure actuelle.

En décembre 2024, Ahmed Eldidi a aussi été accusé de crimes contre l’humanité et de crimes de guerre parce qu’il aurait démembré un prisonnier de Daech en 2015. ■



Programme de filtrage des demandes d’immigration et de citoyenneté

Demandes reçues en 2024*

Résidence permanente (présentées au Canada et de l’étranger)	22 500
Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire**)	151 400
Citoyenneté	319 700
Résidents temporaires	44 500

Total 538 100

Programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement

Demandes reçues en 2024*

Ministères et organismes fédéraux	63 800
Programme EXPRES	7 400
Transports Canada (installations portuaires et maritimes)	47 300
Cité parlementaire	2 300
Installations nucléaires	14 600
Provinces	70
Autres	1 900
Filtrage pour d’autres pays***	420
Événements importants	640

Total 138 430

* Les chiffres ont été arrondis.

** Personnes qui demandent l’asile au Canada ou à un point d’entrée.

*** Évaluations de sécurité fournies à des gouvernements provinciaux ou étrangers ainsi qu’à des organisations internationales lorsque des Canadiens souhaitent obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d’accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays.

Centre intégré d'évaluation des menaces

Le Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM) (auparavant le Centre intégré d'évaluation du terrorisme ou CIET) est une organisation spécialisée au sein de l'appareil canadien du renseignement, chargée de fournir des évaluations objectives, pertinentes et opportunes fondées sur des informations et des renseignements de toutes sources. Ces évaluations permettent aux décideurs et aux partenaires de la sécurité d'assurer la protection des Canadiens et de servir les intérêts canadiens au pays et à l'étranger.

Le CIEM examine activement les renseignements recueillis par les partenaires et tirés de diverses sources d'informations ouvertes, après quoi il présente des recommandations au directeur du SCRS au sujet du niveau de la menace terroriste au Canada et fournit différents produits renfermant des données, des analyses des tendances et des évaluations stratégiques. Même s'il est muni d'un mandat d'évaluation distinct, le CIEM fait partie intégrante du SCRS et rend des

comptes au directeur du SCRS. Il est à l'image des clients qu'il sert. En effet, il fait appel à des représentants provenant de partenaires traditionnels et non traditionnels. Provenant des services de police, de l'appareil du renseignement de sécurité, du secteur du renseignement électromagnétique, du secteur de la sécurité frontalière et d'autres communautés, ces représentants travaillent en collaboration pour donner un aperçu des sujets

qui convergent, notamment le terrorisme, la technologie, les activités étatiques hostiles, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire.

Depuis sa création en 2004, le CIEM a énormément évolué. À partir de 2011, il s'est concentré sur le terrorisme. En 2024, son mandat ne se limitait plus au terrorisme et à l'extrémisme violent. Il a aussi été appelé à produire des évaluations sur tous les types de menaces liées à la sécurité nationale pesant sur les représentants publics. En réponse aux priorités du gouvernement du Canada, il fournit des évaluations stratégiques pour renseigner les représentants publics fédéraux au sujet des menaces de violence, d'espionnage et d'ingérence étrangère et pour guider la prise de mesures de protection. Comme son mandat s'est étendu et qu'il a célébré son 20^e anniversaire en 2024, l'organisme a repris son nom d'origine : le Centre intégré d'évaluation des menaces.

De plus, compte tenu des changements récents apportés à la *Loi sur le SCRS*, le CIEM commencera à fournir des informations non classifiées à un vaste éventail de clients en 2025. Il contribuera ainsi à renforcer la résilience aux menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada.

Niveau de la menace terroriste au Canada

Tout au long de l'année, les partenaires au sein de l'appareil de la sécurité et du renseignement et des services policiers ont pris des mesures d'atténuation qui ont fait en sorte que le niveau de la menace terroriste au Canada est demeuré modéré. Autrement dit, il existe une possibilité réaliste qu'un attentat extrémiste violent soit commis au cours des six prochains mois.

En 2024, des événements internationaux (notamment le conflit qui fait rage au Moyen-Orient et la guerre entre l'Ukraine et la Russie) ont contribué à l'individualisation des narratifs porteurs de mécontentement et à la capacité des groupes extrémistes d'exercer de l'influence sur un public occidental grâce à la

propagande. Ces facteurs ont alimenté le contexte d'extrémisme violent et motivé des activités liées à la menace. Toutefois, les mesures d'atténuation prises à ce jour ont permis d'éviter que le Canada ne soit le théâtre d'attentats, comme ce fut le cas dans d'autres pays démocratiques. En 2024, le scénario le plus probable était celui où une personne agissant seule animée d'une vision du monde qui lui est propre commettrait un acte terroriste.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2025, étant donné que des extrémistes aux idéologies diverses sont galvanisés par des enjeux et des crises très variés dans un climat de polarisation sociale et de désinformation et de mésinformation.

En prévision des élections fédérales de 2025, le CIEM continuera de mettre l'accent sur l'évaluation des menaces liées à la sécurité nationale auxquelles les représentants publics sont exposés. Le contexte de la menace qui pèse sur eux demeure changeant, mais la vaste majorité des menaces de violence que le CIEM a observées n'avait aucun lien avec la sécurité nationale. ■



2 Modernisation des politiques, des partenariats et de la transparence

*Retour sur
quarante ans d'histoire*
2023

Le directeur de l'époque David Vigneault et ses homologues du Groupe des cinq traitent des menaces que représentent les adversaires étrangers pour les économies des pays du Groupe des cinq, lors d'une conférence publique historique.



Modernisation de la *Loi sur le SCRS* : permettre au SCRS de mieux protéger le Canada et toute sa population

À titre de sous-directrice des Politiques et des Partenariats stratégiques, Nicole Giles veille à l'élaboration des politiques stratégiques et des mesures législatives, ainsi qu'au renforcement des relations du SCRS et de sa collaboration avec les organismes de surveillance, avec ses partenaires étrangers et avec la population canadienne.

L'année 2024 a revêtu une grande importance pour le SCRS. En plus d'avoir célébré sa 40^e année à assurer la sécurité nationale, il a vu sa loi habilitante, la *Loi sur le SCRS*, recevoir la mise à jour la plus importante depuis son entrée en vigueur en 1984. Le SCRS a reconnu que la *Loi sur le SCRS* avait pris de l'âge et qu'il devait mieux s'outiller pour composer avec un contexte de la menace d'une complexité croissante et avec l'évolution rapide de la technologie.

À titre de sous-directrice des Politiques et des Partenariats stratégiques, j'ai eu l'honneur de diriger les activités de modernisation de la *Loi sur le SCRS*, un véritable travail d'équipe dont la réussite est attribuable aux contributions d'individus de partout au SCRS, au gouvernement, et au Canada. Nombre de

Canadiennes et de Canadiens ont joué un rôle important dans ce processus, en prenant le temps de donner leurs perspectives diversifiées sur les modifications proposées à la *Loi*. En tout, 360 personnes nous ont fait parvenir leurs commentaires par écrit, et des représentants du SCRS ont rencontré directement plus de 200 intervenants représentant une vaste gamme d'intérêts – provinciaux, territoriaux, autochtones, entrepreneuriaux, universitaires, ethniques, religieux et culturels – de Whitehorse à Halifax, en passant par de nombreuses autres villes. Dans l'ensemble, celles et ceux qui ont pris part au processus ont souligné la nécessité de modifier la *Loi sur le SCRS* et convenu que les lacunes qu'elle comportait étaient problématiques. Nombre de ces personnes ont souligné que grâce aux modifications proposées,



Ces modifications permettent au SCRS de mieux outiller une vaste gamme d'intervenants dans le dossier de la sécurité nationale, de mener ses activités à l'ère numérique et de réagir aux changements dans le contexte de la menace, dans le souci de la reddition de comptes à l'ensemble de la population.

Nicole Giles,
sous-directrice des Politiques
et des Partenariats stratégiques, Service
canadien du renseignement de sécurité

le SCRS et le gouvernement pourraient être mieux outillés pour contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, par exemple l'ingérence étrangère. En fin de compte, leurs contributions ont servi à fonder les modifications proposées à la *Loi sur le SCRS* par le gouvernement dans le projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*.

Le 19 juin 2024, le projet de loi C-70 a reçu la sanction royale, ce qui a permis au SCRS de combler nombre de lacunes criantes dans ses pouvoirs. En outre, le projet de loi est venu renforcer les outils dont disposait le gouvernement pour assurer la sécurité nationale, modifiant aussi la *Loi sur la protection de*

l'information, le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada* et prévoyant l'établissement d'un registre pour la transparence en matière d'influence étrangère.

Ces [modifications](#) permettent au SCRS de mieux outiller une vaste gamme d'intervenants dans le dossier de la sécurité nationale, de mener ses activités à l'ère numérique et de réagir aux changements dans le contexte de la menace, dans le souci de la reddition de comptes à l'ensemble de la population.

Grâce aux modifications portant sur la communication d'informations, le SCRS peut s'adresser de façon proactive à des destinataires qui ne font pas partie

du gouvernement du Canada en vue de renforcer la résilience aux menaces, et ce, à l'échelle de la société. En effet, le SCRS pourra aider ses partenaires à mieux reconnaître et comprendre les menaces et à protéger leurs équipes, leurs informations, leurs biens et les intérêts du Canada. En 2024, depuis l'entrée en vigueur de la loi, le SCRS a tenu 28 séances d'information visant à favoriser la résilience; ces démarches se poursuivent en 2025. Le SCRS s'est empressé de communiquer des informations relatives à la menace aux gouvernements provinciaux et territoriaux, à des organisations autochtones, à des groupes communautaires et religieux, ainsi qu'à des organismes de défense nationaux comme le Conseil canadien des affaires, réseau composé de chefs de la direction d'entreprises privées de premier plan au Canada.

En outre, les modifications à la *Loi* donnent au SCRS accès à de nouvelles autorisations judiciaires calquées sur celles que demandent régulièrement les services d'application de la loi au Canada et des services de renseignement d'autres démocraties. À titre d'exemple, le SCRS peut maintenant demander un mandat à usage unique lui permettant d'utiliser une technique d'enquête une seule fois, par exemple pour examiner le contenu d'une clé USB susceptible de contenir des informations qui permettraient de faire progresser une enquête relative à la sécurité nationale. Le mandat à usage unique est moins envahissant qu'un mandat ordinaire, car il n'autorise pas la collecte en continu. Toutefois, comme tout mandat et toute ordonnance, il requiert l'approbation de la Cour fédérale et est assujéti aux contrôles rigoureux du ministre et de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement.

Les modifications apportées au régime applicable aux ensembles de données permettront au SCRS d'accroître l'efficacité en matière de collecte et de l'utilisation de ces ensembles de données. Elles font aussi passer de 90 à 180 jours le délai permettant au SCRS de décrypter, de traduire et d'évaluer les ensembles de données avant

de demander au ministre de la Sécurité publique de les conserver. Il s'agit d'un changement important, car la taille des ensembles de données varie, allant de quelques entrées à des milliards d'enregistrements.

En outre, les modifications apportées à la *Loi sur le SCRS* ont permis de combler une lacune technique afin de permettre au SCRS de recueillir, depuis le Canada, des informations qui se trouvent à l'extérieur du Canada, lorsque ces informations concernent les activités d'étrangers au Canada.

Comme je l'ai déjà affirmé, les menaces qui pèsent sur toute la société nécessitent des interventions de toute la société. Le processus de modernisation de la *Loi sur le SCRS* illustre à quel point une telle intervention peut être efficace. C'est ce qui distingue le Canada de ses adversaires et le renforce. ■



Établir des partenariats par la collaboration

Les activités de liaison et de collaboration du SCRS visent à établir des relations avec les Canadiennes et les Canadiens, à travailler à leurs côtés et à apprendre directement d'eux afin d'adopter une approche axée sur l'ensemble de la société et d'atténuer les menaces pour la sécurité nationale.

Liaison-recherche

En 2024, le programme de liaison-recherche du SCRS a continué de rallier les mondes de la recherche et du renseignement au moyen de tables rondes, d'ateliers et de la production de textes commandés. Le SCRS fait régulièrement appel à des experts et adopte une démarche multidisciplinaire, contribuant ainsi à améliorer la compréhension des questions de sécurité, au bénéfice des experts du SCRS de même que des chercheurs et des spécialistes avec qui il s'associe.

En 2024, le SCRS a continué à offrir son programme phare de liaison-recherche, la série « Présentation

d'un expert », qui accueille des universitaires et des chercheurs de premier plan dans le cadre de séances d'information auxquelles assistent plus de 500 participants du gouvernement du Canada. L'édition de 2024 a porté sur des sujets comme la menace et les répercussions de l'intensification de la coordination entre la Russie et la Chine, les failles des chaînes d'approvisionnement en matériel, les blessures morales et leurs répercussions possibles sur les agents de renseignement, ainsi que la psychologie des adeptes de l'extrémisme violent à caractère idéologique.

En octobre 2024, le SCRS a accueilli des représentants de l'Institut d'informatique quantique (IIQ) de l'Université de Waterloo et du gouvernement du Canada à l'occasion d'une discussion sur l'état de la recherche et du développement quantique au Canada. Cette rencontre a été la dernière d'une série d'activités de collaboration entre le SCRS et l'IIQ, qui comprend la participation du SCRS à une discussion de groupe à la conférence Quantum Connections organisée par l'IIQ en mai 2024. En encourageant les échanges et la collaboration avec des secteurs stratégiques essentiels, le SCRS est mieux au fait des moyens utilisés pour mettre à profit l'expertise du riche secteur de la recherche au Canada et il accroît sa résilience face aux auteurs malveillants.

En juin 2024, le SCRS a organisé, à l'intention de partenaires étrangers, un atelier qui s'est tenu au siège de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles, en Belgique. Cet événement, le premier du genre, a réuni des représentants de tous les États membres de l'OTAN afin de discuter des menaces pressantes pour le renseignement auxquels fait face l'alliance, et tout particulièrement d'une approche axée sur les solutions à l'égard de ses principaux adversaires. La coopération et les alliances internationales sont plus importantes que jamais dans le contexte actuel de la menace multidimensionnelle. Le SCRS est prêt à continuer à renforcer ces efforts avec l'OTAN et d'autres partenaires en 2025.

Pour souligner son 40^e anniversaire, le SCRS a agi comme parrain principal d'une conférence organisée par l'Université du Nouveau-Brunswick intitulée « L'histoire du renseignement canadien à la croisée des chemins : Réflexions historiques à l'occasion du 40^e anniversaire du SCRS ». L'événement, dans le cadre duquel des universitaires de premier plan ont raconté l'histoire du renseignement au Canada, avait pour but de parcourir le passé récent du SCRS et d'inspirer une nouvelle génération de chercheurs spécialisés en histoire du renseignement. Le SCRS a été l'hôte de la deuxième journée de la conférence. Dans son allocution,

Nicole Giles, sous-directrice, Politiques et Partenariats stratégiques, a abordé l'histoire du renseignement sous l'angle du passé, du présent et de l'avenir, et elle a encouragé la prochaine génération de professionnels à apprendre du passé pour façonner notre avenir.

Activités de collaboration

Le programme de collaboration avec les intervenants du SCRS a continué à prendre de l'ampleur et à approfondir les relations avec des intervenants clés du milieu de la défense communautaire, du milieu universitaire et du secteur privé, ainsi qu'avec des partenaires autochtones partout au Canada. Au début de 2024, le SCRS a continué à mobiliser divers intervenants dans le cadre des consultations publiques sur le projet de loi C 70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*. Les perspectives recueillies lors de ces consultations ont été intégrées au projet de loi et se sont avérées essentielles à l'adoption de celui-ci. Les nouveaux pouvoirs qui découlent de la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* ont permis au SCRS d'offrir rapidement des séances d'information sur la résilience en matière de sécurité nationale à des partenaires clés de tous les secteurs de la société afin de protéger les principaux intérêts en matière de sécurité nationale contre les menaces d'espionnage, d'ingérence étrangère et d'extrémisme violent.

En juillet 2024, le SCRS a été invité à prendre la parole à l'occasion de la 42^e réunion annuelle des ministres fédérale, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine afin de fournir des informations sur les menaces que représente la violence incel et fondée sur le genre et de donner un aperçu des différentes activités que tient le SCRS auprès du gouvernement et de partenaires de la société civile pour lutter contre de telles menaces. Le SCRS a également fourni des conseils d'experts à des organismes qui sont chargés de conseiller le gouvernement du Canada sur des questions de financement et qui collaborent avec la société civile et des organisations communautaires pour lutter contre l'extrémisme violent.

« En 2022, lorsque nous avons commencé à planifier une conférence sur l'histoire du renseignement au Canada, nous ne savions pas si nous allions recevoir le soutien du gouvernement du Canada. Cependant, au cours des deux années qui ont suivi, le SCRS a été pour nous un partenaire important. La réussite de cette conférence m'a permis de réaliser à quel point il est important pour les historiens et les professionnels du domaine du renseignement de collaborer et d'échanger leurs leçons apprises du passé afin que nous ayons une vue d'ensemble complète sur l'histoire du renseignement. »

Sarah-Jane Corke,
professeure agrégée,
Université du Nouveau-Brunswick

« En tant que Canadiennes et Canadiens, nous sommes préoccupés par les activités d'ingérence de gouvernements étrangers qui minent nos processus démocratiques et intimident nos citoyens. Cependant, en tant que Canadiennes et Canadiens d'origine asiatique marginalisés par le racisme antiasiatique systémique, nous devons nous assurer que les lois et politiques concernant la sécurité ne deviennent pas des outils d'oppression qui portent atteinte aux droits des communautés asiatiques et racisées ou les nient. Nous appuyons la lutte du SCRS contre les menaces et l'implorons de continuer à établir des liens de confiance avec les communautés asiatiques canadiennes en s'engageant à protéger la démocratie et les valeurs d'inclusion et d'équité du Canada. »

Amy Go,
présidente, Conseil national des
Canadiens chinois pour la justice sociale

« La collaboration avec des partenaires externes est essentielle pour la sécurité nationale. La société civile et le secteur privé font face à des menaces directes et détiennent également des pièces importantes du casse tête de la sécurité. Les ateliers, les séances d'information et les activités de liaison offerts par la Direction de la liaison-recherche et de la collaboration avec les intervenants contribuent grandement à renforcer la sécurité nationale du Canada. »

Maria Robson-Morrow,
Intelligence Project, Belfer
Center for Science and
International Affairs de la
Harvard Kennedy School

« Il demeure essentiel que le SCRS poursuive ses démarches positives afin de rétablir des liens de confiance et de nouer des relations significatives avec les communautés musulmanes canadiennes. »

Amira Elghawaby,
représentante spéciale du
Canada chargée de la lutte
contre l'islamophobie

« Le Conseil canadien du commerce est fier du partenariat stratégique qu’il a établi avec le SCRS afin de renforcer la sensibilité et la résilience du secteur privé canadien aux activités malveillantes qui visent les entreprises canadiennes dans l’ensemble des secteurs et des régions de notre pays. Grâce à une intensification de la collaboration et de l’échange d’informations, les entreprises canadiennes ont été en mesure de mieux protéger leur personnel, leur clientèle et les communautés dans lesquelles elles exercent leurs activités. »

Goldy Hyder,
président et chef de la direction,
Conseil canadien des affaires

Le SCRS collabore avec des entreprises et des associations d’affaires canadiennes, dont le Conseil canadien des affaires (CCA) et la Chambre de commerce du Canada, afin d’améliorer la communication entre les secteurs public et privé, de renforcer la résilience et de réduire les menaces pour la sécurité. Au cours de la dernière année, des représentants du SCRS se sont rendus à Londres afin de rencontrer la National Protective Security Authority du MI5 et à Washington pour rencontrer le Domestic Security Alliance Council du FBI, ainsi que la Cybersecurity and Infrastructure Security Agency, en partenariat avec des dirigeants du secteur privé membres du CCA. Ces missions conjointes ont permis d’apprendre les pratiques exemplaires en matière d’échange d’information entre les secteurs public et privé, puisque les organismes de sécurité collaborent avec le secteur privé afin d’atténuer les menaces, particulièrement lorsqu’elles visent les infrastructures essentielles. Le SCRS a déjà entrepris une collaboration régulière et rigoureuse avec des entreprises et des associations d’affaires afin de leur offrir des séances d’information sur les menaces et faciliter la prise de décisions éclairées. Il a offert des séances entre autres à la Chambre de commerce du Canada, ainsi qu’au Groupe de travail sur la sécurité nationale et au réseau des cadres en matière de sécurité nationale du CCA.

Collaboration avec des partenaires autochtones, de l’Arctique et du Nord

En 2024, le SCRS a poursuivi ses collaborations avec ses partenaires de l’Arctique et du Nord, dont des gouvernements, des communautés, des groupes autochtones, des dirigeants locaux et des instituts de recherche. Ce processus de collaboration dans la région vise à s’assurer que les partenaires ont l’information pertinente pour renforcer et maintenir la résilience face aux menaces actuelles et nouvelles. Tout au long de l’année, des représentants du SCRS se sont rendus au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavik (Nord du Québec), en plus d’accueillir, à l’Administration centrale, de hauts représentants et

dirigeants d’organismes partenaires clés autochtones et du Nord. Ces diverses activités ont permis au SCRS de progresser vers l’atteinte de ses objectifs qui consistent à établir des partenariats efficaces dans l’Arctique et dans le Nord qui l’aident à mieux comprendre la dynamique de la région et à rendre l’environnement prospère et plus sécuritaire pour ses résidents et pour l’ensemble de la population canadienne.

En plus de continuer à tisser des liens avec des organisations et les gouvernements des Premières Nations, inuits et métis, le SCRS a continué à collaborer avec des partenaires autochtones en 2024 afin de mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la loi du gouvernement du Canada visant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies). Le SCRS est le seul service de renseignement de sécurité au monde qui a pris des engagements relativement à la Déclaration des Nations Unies. En juin 2024, le SCRS a publié un [document](#) qui décrit ses engagements relativement à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et les faits saillants de leur mise en œuvre.

Au début de 2024, dans le cadre de ses engagements à l’égard du Plan d’action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, le SCRS a collaboré avec la Nation métisse de la Colombie-Britannique pour élaborer une vidéo de formation sur l’histoire, la culture et les perspectives des Métis pour aider à renforcer les compétences culturelles de ses agents.

En juin 2024, le SCRS a pris la présidence du Réseau autochtone du Groupe des cinq, qu’il assurera jusqu’en juin 2025. Le Réseau a été créé pour tenir compte des perspectives autochtones et des résultats de renseignement de sécurité qui touchent les peuples autochtones dans les pays du Groupe des cinq. Le SCRS est prêt à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires autochtones et étrangers dans le cadre de cette initiative en 2025. ■

Source de l’image :
Shaun Vincent, artiste;
ministère de la Justice.





Politiques et responsabilisation

Pour protéger la sécurité nationale et les intérêts du Canada, le SCRS doit être une organisation régie par les politiques qui est responsable devant la population canadienne et le Parlement.

Comité consultatif sur l'accès légal

L'accès légal est un outil indispensable dont se servent les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada pour prévenir les crimes graves, enquêter à leur sujet et poursuivre les auteurs de tels crimes, de même que pour enquêter sur les menaces envers la sécurité du Canada. L'accès légal comprend la collecte de données comme des documents, des données informatiques et d'autres informations auprès d'entreprises de télécommunications afin d'enquêter sur des menaces présumées envers la sécurité nationale du Canada, le tout d'une façon légale et éthique qui protège les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens. Cependant, au Canada, il n'existe aucun

programme répondant entièrement aux exigences relatives à l'accès légal et aux initiatives visant la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre ou l'entretien de systèmes d'accès légal. L'évolution rapide de la technologie a également accru la complexité et les inefficacités qui ont une incidence sur la capacité des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale de tenir leurs moyens d'enquête à jour.

Le Comité consultatif sur l'accès légal a été créé en 2023 dans le cadre des efforts déployés par la GRC et le SCRS pour trouver des solutions aux problèmes d'accès légal. Le Comité est un organisme consultatif qui se compose de représentants supérieurs en matière d'accès légal

d'entreprises de télécommunications canadiennes, d'organismes d'application de la loi à tous les niveaux, du SCRS et d'autres ministères fédéraux. Le Comité permet aux membres issus du milieu gouvernemental et du secteur privé de cerner les difficultés liées à l'accès légal et d'en discuter ouvertement en plus de trouver des solutions pour surmonter les difficultés tout en représentant pleinement et équitablement l'ensemble des intervenants.

Examens et organismes de surveillance de l'extérieur

Le SCRS est déterminé à respecter les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, à assurer que ses opérations sont conformes au droit canadien, dont la *Loi sur le SCRS* et la *Charte canadienne des droits et libertés*, à suivre les instructions du ministre et des tribunaux et à respecter les politiques du gouvernement du Canada.

Les examens externes effectués par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) offrent au SCRS la possibilité d'apporter des changements positifs en réponse à leurs recommandations et conclusions. Le SCRS examine attentivement chacune des recommandations et il applique celles avec lesquelles il est entièrement d'accord et dont la mise en œuvre est faisable. Les examens externes indépendants favorisent aussi une culture de conformité, de transparence et d'améliorations constantes au SCRS et aident à informer la population canadienne des principaux enjeux liés à la sécurité nationale. À cette fin, le SCRS répond publiquement aux recommandations formulées par les organismes de surveillance depuis 2022.

Le SCRS accorde une attention particulière aux processus d'examen. En 2024, l'OSSNR et le CPSNR ont en tout réalisé 28 examens liés à la sécurité nationale qui touchaient le SCRS, dont 18 sont en

cours. De plus, ils ont envoyé au SCRS 86 demandes d'informations ou de séances d'information. Le SCRS participe activement à la vérification des faits et au caviardage des examens qui sont diffusés publiquement afin d'assurer un équilibre entre l'intérêt public, la sécurité nationale et la protection des informations classifiées, par exemple celles qui proviennent de sources humaines. Le SCRS voit d'un bon œil ce niveau d'examen externe qu'il considère comme un investissement pour garantir qu'il demeure responsable lorsqu'il s'acquitte de ses obligations à titre de service de renseignement de sécurité du Canada.

Depuis 2018, le SCRS a reçu 136 recommandations non contraignantes de la part des organismes de surveillance. Il en a accepté 106 entièrement et 19 partiellement. Au cours de la dernière année, le SCRS a reçu huit rapports finaux de l'OSSNR. Il répond publiquement à l'ensemble des recommandations qui sont examinées. À titre d'exemple, à la suite de l'examen de l'OSSNR portant sur le régime d'ensembles de données, le SCRS a accepté la majorité des recommandations bien qu'il ait eu une opinion différente sur plusieurs enjeux clés. Pour le SCRS, la mise en œuvre des recommandations est une façon importante d'assurer qu'il demeure conforme à la loi et qu'il continue à s'améliorer, ce qui se traduit par de meilleurs résultats en matière de sécurité nationale pour la population canadienne. La publication de ses réponses aux recommandations des organismes de surveillance, même lorsqu'il est en désaccord, favorise la transparence et contribue à enrichir la conversation sur la sécurité nationale au Canada.

En vertu de la *Loi sur l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement*, n'importe qui peut déposer une plainte à l'OSSNR relativement à une activité exercée par le SCRS ou au refus d'accorder une cote de sécurité. En 2024, le nombre de plaintes a augmenté de 200 % comparativement à 2023. Parmi les plaintes reçues en 2024, 77 % concernaient des allégations de retards

dans le traitement du filtrage de sécurité des demandes d’immigration par le SCRS. Bien que les volumes de demandes en attente d’un filtrage de sécurité soient élevés, le SCRS continue de prendre le temps de filtrer attentivement les demandes afin d’assurer la sécurité du Canada et de sa population. Le traitement des demandes n’est pas accéléré en réponse aux plaintes. Le SCRS prend au sérieux les conclusions et les recommandations de l’OSSNR concernant les plaintes et apporte rapidement des changements lorsque la situation l’exige. En 2024, l’OSSNR a terminé quatre enquêtes sur des plaintes contre le SCRS et a conclu que toutes les allégations formulées étaient sans fondement.

Le commissaire au renseignement (CR) apporte au SCRS un degré supplémentaire important de surveillance et de responsabilisation. Il examine les décisions du ministre de la Sécurité publique sur les catégories d’ensembles de données et approuve la conservation d’un ensemble de données conformément à l’article 11.17 de la *Loi sur le SCRS* ainsi que les catégories d’actes ou d’omissions qui constitueraient par ailleurs des infractions et que les employés désignés du SCRS peuvent commettre dans l’exercice de leurs fonctions. Dans le but d’accroître encore la transparence, le bureau du CR et le SCRS collaborent pour publier les décisions du CR sur son site Web de manière à garantir une protection contre les atteintes à la sécurité nationale. En 2024, le CR a rendu six décisions qui touchaient le SCRS.

La protection de la vie privée et des renseignements personnels étant fondamentale pour le SCRS, il limite les activités de collecte, d’utilisation, de conservation et de communication des renseignements personnels à celles qui sont nécessaires à la réalisation de sa mission et adaptées aux circonstances. Le SCRS travaille en étroite collaboration avec des organismes gouvernementaux afin d’élaborer des normes en matière de protection des renseignements personnels qui répondent aux attentes et aux besoins évolutifs des Canadiennes et des Canadiens et de peaufiner ces normes. Le SCRS collabore avec le Commissariat à la protection de la vie privée et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour dégager et mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de protection de

la vie privée et assurer que les programmes du SCRS respectent les principes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de la dernière année civile, le SCRS a examiné 12 atteintes à la vie privée (six fondées mais non substantielles, deux non fondées et quatre en cours); 32 atteintes à la vie privée liées à la non-conformité (12 fondées mais non substantielles, trois non fondées et 17 en cours), a procédé à 28 évaluations des besoins en matière de protection de la vie privée (dont 16 sont terminées et 12 sont en cours) et rédige actuellement 13 nouvelles évaluations des facteurs relatifs à la vie privée.

Politiques opérationnelles

Le SCRS continue d’axer son attention sur la modernisation de ses politiques et procédures afin de tenir compte des exigences d’un service de renseignement moderne. Au cours de la dernière année, une série de nouveaux documents de politique opérationnels ont été publiés, lesquels mettent l’accent sur l’amélioration de la prise de décisions opérationnelles, de la gestion des activités d’enquête et de la communication d’informations et de renseignements. Pour répondre aux Directives ministérielles sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires qui ont été publiées à l’intention du SCRS en 2023, il a également fallu fournir des orientations à jour et accroître la coordination interministérielle.

Avant que la *Loi concernant la lutte contre l’ingérence étrangère* ne reçoive la sanction royale, le SCRS a commencé à élaborer un plan rigoureux et réfléchi visant à mettre en œuvre ses nouveaux pouvoirs élargis en vertu de la *Loi sur le SCRS* de manière à prioriser la sécurité et la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens, notamment en énonçant des directives fonctionnelles. Le SCRS met aussi au point des orientations, nouvelles et mises à jour, à l’intention des employés, afin d’appuyer sa capacité de mener ses activités en toute légalité dans un contexte de la menace moderne dominé par les données tout en respectant la *Charte*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. Le SCRS adopte une approche réfléchie

pour assurer la mise en œuvre efficace et conforme de ces nouveaux pouvoirs. Au cours du processus, le SCRS fera preuve d’une transparence totale envers le ministre, la Cour fédérale et les organismes de surveillance, auxquels il rendra des comptes.

Le SCRS met aussi en œuvre les nouveaux pouvoirs nécessitant une autorisation judiciaire en collaboration avec la Sécurité publique et la Cour fédérale. Cela exige la validation et la révision des processus en plusieurs étapes liés aux mandats, de même que des approbations et priorisations internes connexes, ainsi qu’un examen mené en collaboration avec la Sécurité publique et les conseillers juridiques, avant de demander l’approbation du ministre et de soumettre le tout à la Cour. Le SCRS s’assurera ainsi que les processus rigoureux qui protègent la vie privée et les droits des Canadiennes et des Canadiens demeureront fondamentaux.

Cadre de justification

Le cadre de justification autorise les employés du SCRS qui sont désignés par le ministre de la Sécurité publique, et les personnes qui agissent sous leur direction, les sources humaines par exemple, à mener des activités qui constitueraient par ailleurs des infractions. Cela signifie que, lorsqu’un employé du SCRS ou une source humaine agissant sous sa direction mène des activités avec un présumé terroriste dans l’espoir de gagner sa confiance, il est exonéré de toute responsabilité criminelle. À titre d’exemple, le simple fait de donner des instructions à une source humaine qui mène des activités secrètes au sein d’une présumée entité terroriste pourrait enfreindre des dispositions du *Code criminel* en matière de terrorisme. Fournir

à une source humaine un téléphone cellulaire ou un autre appareil électronique pour lui permettre d’avoir accès à des informations vitales ou de communiquer avec le SCRS constitue un autre exemple.

Comme premier niveau de responsabilisation, le cadre exige que le ministre de la Sécurité publique détermine, au moins une fois par année, les catégories d’actes ou d’omissions que les employés désignés du SCRS pourraient être justifiés de commettre ou dont ils pourraient être justifiés d’ordonner la commission. Cette détermination n’est valide qu’après avoir été examinée et approuvée par le commissaire au renseignement. Comme deuxième niveau de responsabilisation, et afin de renforcer encore la transparence, le paragraphe 20.1(24) du cadre de justification exige aussi que le ministre publie certaines informations. Le tableau qui suit précise les informations nécessaires pour se conformer au paragraphe 20.1(24), par exercice.

Depuis l’entrée en vigueur du cadre de justification, les autorisations accordées ont visé à soutenir des activités de collecte d’informations et de renseignements sur l’espionnage ou le sabotage, l’ingérence étrangère ou le terrorisme au sens des alinéas a), b) et c) de la définition de « menaces envers la sécurité du Canada » qui est donnée à l’article 2 de la *Loi sur le SCRS*. Pendant la même période, la majorité des actes ou des omissions dont la commission a été ordonnée au titre de ces autorisations étaient liés au terrorisme au sens de l’alinéa c) de la définition de « menaces envers la sécurité du Canada » donnée à l’article 2 de la *Loi sur le SCRS*, ce qui signifie qu’ils auraient constitué des activités liées au terrorisme en vertu du *Code criminel*. ■

Cadre de justification	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de désignations effectuées en situation d'urgence, au titre du paragraphe 20.1(8)	0	0	0
Nombre d'autorisations à ordonner la commission d'actes ou d'omissions accordées, au titre du paragraphe 20.1(12)	172	173	178
Nombre d'ordres donnés, au titre de l'alinéa 20.1(15)(b)	0	0	0

3 Effectif et culture

*Retour sur
quarante ans d'histoire*

2018

Le drapeau de la Fierté flotte pour la première fois à l'Administration du SCRS.



Le processus de transformation « Une seule mission, un SCRS uni »

À titre de sous-directeur de l'Administration, Jerome Laliberté dirige au SCRS l'exercice de fonctions essentielles au programme de sécurité interne, aux services centraux, aux finances, à la planification stratégique et à la transformation organisationnelle.

Pour le SCRS, le 40^e anniversaire a été une occasion de se pencher sur le passé sans pour autant négliger l'avenir. Amorcée en 2022, la stratégie « Une seule mission, un SCRS uni » est un jalon important sur le chemin de la transformation du SCRS. Conçue en fonction d'un monde de plus en plus complexe qui évolue rapidement, la stratégie assure au SCRS de rester agile, novateur et efficace dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité et la prospérité du Canada.

Cette stratégie repose sur un élément essentiel : comprendre que la transformation est un processus continu. La priorité que l'on accorde à l'adaptation, aux idées audacieuses et à la prise calculée de risques dicte notre marche à suivre pour naviguer un monde en évolution.

La stratégie « Une seule mission, un SCRS uni » repose sur trois piliers fondamentaux : « Centré avant tout sur les personnes », « Axé sur la mission » et « Éclairé par les données et le numérique ».

En premier lieu, la force du SCRS réside dans son personnel. Accorder la priorité à la diversité sous toutes ses formes permet au Service d'avoir un effectif qui reflète la population canadienne, facteur essentiel pour l'accomplissement de la mission. Grâce à la multiplication des possibilités de perfectionnement professionnel comme les parcours d'apprentissage et programmes de jumelage, le mentorat et le coaching, les membres du personnel peuvent élargir leur palette de compétences et exercer des fonctions comportant un rôle de leadership à tous les niveaux, ce qui favorise une culture de responsabilisation, de collaboration et d'innovation au SCRS.

Le renforcement de ce pilier demeure une priorité, car le SCRS crée une culture où la collaboration et la reconnaissance sont au cœur de la façon de travailler.

Ensuite, le recentrage sur l'excellence de la mission aide le SCRS à composer avec l'évolution des menaces et des possibilités. La simplification des opérations de renseignement nous permet de mieux



Bien que les progrès soient manifestes, le travail se poursuit. La transformation n'est pas une fin en soi, mais plutôt un processus de croissance, d'apprentissage et d'adaptation. Le SCRS demeure résolu à former une équipe unie, à renforcer sa culture et à miser sur l'innovation avec audace.

Jerome Laliberté,
sous-directeur de l'Administration,
Service canadien du
renseignement de sécurité

affronter les problèmes de sécurité. L'accent a été mis sur l'intégration d'expertise et le soutien à la collaboration entre disciplines en vue d'accélérer le processus décisionnel et diminuer le temps de réaction. Ces efforts permettront au SCRS de s'attaquer aux problèmes de sécurité connus et nouveaux avec une précision et une vitesse accrues.

Tandis que les changements se poursuivent à l'interne, le contexte de la menace évolue sans cesse. Ainsi, en vue d'assurer la sécurité du Canada, nous continuerons d'élaborer et de mettre en application des stratégies axées sur la prévoyance pour analyser les nouveaux risques et les nouvelles tendances, et de renforcer nos partenariats au Canada et à l'étranger.

Enfin, dans le monde d'aujourd'hui, le renseignement éclairé par les données est primordial. L'analytique avancée et l'intelligence artificielle nous aideront à reconnaître des tendances liées à la menace et à accroître notre efficacité.

Le financement additionnel annoncé au cours de l'année permet au SCRS d'investir davantage dans les outils de pointe qui accroissent sa capacité à recueillir, à traiter et à analyser des données avec précision.

Le SCRS fournit à son personnel les outils et la formation dont il a besoin pour affronter avec résilience et innovation les problèmes qui surgissent. Ainsi, ces investissements permettent aux décideurs d'obtenir à point nommé des renseignements exploitables et au SCRS de mieux protéger la population.

Bien que les progrès soient manifestes, le travail se poursuit. La transformation n'est pas une fin en soi, mais plutôt un processus de croissance, d'apprentissage et d'adaptation. Le SCRS demeure résolu à former une équipe unie, à renforcer sa culture et à miser sur l'innovation avec audace.

Les efforts déployés jusqu'à présent pour mettre en place la stratégie « Une seule mission, un SCRS uni » ont établi des bases solides pour l'avenir. Il s'agira pour toutes et tous au SCRS de tirer parti de ces progrès, c'est-à-dire, de continuellement renouveler les stratégies et évaluer les résultats de manière à pouvoir composer avec les éléments complexes d'un monde en perpétuelle mutation. Garder le cap sur la mission et respecter les valeurs : voilà ce qui permettra au SCRS d'assurer la sécurité et la prospérité du Canada pour les générations à venir. ■



Initiatives et mises à jour

Le SCRS continue de consolider ses efforts et de faire d'importants progrès en vue de devenir l'organisation inclusive et centrée sur les personnes à laquelle les membres de son personnel diversifié s'attendent et qu'ils et elles méritent.

Stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion

En 2024, le SCRS a avancé la mise en œuvre de sa [Stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion](#) (EDI) et du plan d'action triennal connexe. Dans l'ensemble, 96 % des 45 engagements adoptés ont progressé et 38 % sont terminés. La mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action repose sur de multiples intervenants et intervenantes dans toute l'organisation. Les progrès réalisés sont communiqués aux membres du personnel et publiés sur le site Web du SCRS. Les membres dynamiques et engagés du Comité sur la diversité du SCRS continuent de formuler des conseils et des recommandations à la direction, ce

qui appuie la réalisation de changements dirigés par les membres du personnel de l'organisation.

Pour créer un milieu de travail inclusif exempt de préjugés et d'obstacles systémiques, le SCRS a entrepris un examen approfondi de ses processus et politiques d'embauche, de recrutement et de promotion en utilisant l'analyse comparative entre les sexes Plus. Les recommandations découlant de cet examen font actuellement l'objet de discussions avec des intervenants et des intervenantes en vue de mettre à jour les outils et les politiques, d'éliminer les préjugés systémiques et de s'assurer qu'un langage

et des principes axés sur l’inclusion soient intégrés de manière concrète tout au long des processus d’acquisition de talents et d’avancement professionnel. Ce travail se poursuivra en 2025. Parmi les autres mesures prises figurent l’aménagement d’une salle réservée à l’allaitement et l’augmentation des salles de prière multiconfessionnelles pour permettre une plus grande participation pendant les fêtes religieuses. L’organisation a également augmenté les exigences en matière de formations obligatoires sur l’EDI pour tous les membres du personnel. Elle a notamment établi des parcours d’apprentissage spécialement conçus pour les cadres du SCRS.

Plan d’accessibilité du SCRS pour 2023-2025

Tout au long de 2024, le SCRS a poursuivi ses efforts pour offrir un milieu de travail de plus en plus accessible et exempt d’obstacles. Avec l’aide et les conseils des intervenants et des intervenantes du Comité sur l’accessibilité et des divers membres du personnel en situation de handicap, l’organisation a réalisé des progrès dans 95 des 102 engagements (dont 42 sont réalisés) qu’elle a pris dans son [Plan d’accessibilité pour 2023-2025](#).

Parmi les importants progrès réalisés, mentionnons la mise en place d’un processus simplifié de demande de matériel ergonomique, la publication des produits dans des formats qui permettent aux utilisateurs de rendre le produit plus accessible (par exemple, en changeant la police), ainsi que l’offre de possibilités d’apprentissage au personnel des RH et à d’autres membres du personnel pour les aider à mieux comprendre les exigences en matière d’admissibilité. En outre, des parcours d’apprentissage obligatoires (notamment des formations sur l’accessibilité, les préjugés inconscients, les obstacles et l’inclusion en général) ont été approuvés pour tous les membres du personnel, y compris les cadres.

Plan d’attraction et de rétention des talents

Au début de 2024, le SCRS a lancé le plan d’attraction et de rétention des talents (ART) dans le but d’améliorer la satisfaction des membres du personnel, de réduire le taux de roulement et de promouvoir une culture où tout le monde se sent valorisé, en sécurité et motivé. Pour atteindre cet objectif, le SCRS a principalement mis l’accent sur trois aspects : le leadership, l’avancement et le perfectionnement professionnels et la culture. Il a investi dans un programme de perfectionnement du leadership, notamment des évaluations du leadership à 360° pour les cadres pour les aider à acquérir les compétences, les connaissances et les attitudes et comportements nécessaires pour diriger efficacement des équipes et la transformation. Le SCRS a mis l’accent sur les responsabilités des dirigeants et des dirigeantes en matière de gestion des personnes dans son programme de gestion des talents et du rendement. Il a également veillé à ce que les membres du personnel de tous les niveaux connaissent leurs rôles et leurs responsabilités et disposent des outils requis pour contribuer aux efforts visant à favoriser un milieu de travail dynamique.

En 2024, le dirigeant principal de la culture du SCRS s’est consacré à promouvoir et à soutenir un environnement axé sur la mobilisation, l’ouverture et l’inclusion. Il a diffusé des communications à grande échelle afin d’améliorer la réflexion et de promouvoir le dialogue sur les comportements souhaités dans l’ensemble de l’organisation. En outre, pour renforcer et soutenir les valeurs, les croyances et les pratiques de l’organisation, l’équipe des valeurs et de l’éthique du SCRS a examiné le programme de formation sur les valeurs et l’éthique afin de déterminer les améliorations à apporter. Ce travail (notamment l’élaboration d’études de cas ciblées) se poursuivra en 2025.

Le taux de rétention s’est amélioré : il est revenu au niveau d’avant la pandémie. En décembre 2024 (troisième trimestre – T3), le taux d’attrition s’établissait à 3,3 %, ce qui est inférieur à ce qu’il était à ce même

trimestre en 2018. Le SCRS met actuellement à jour son plan d’ART pour 2025 afin d’intégrer de nouvelles mesures visant à favoriser un milieu de travail encore plus stimulant et positif qui attire et maintient en poste les personnes les plus talentueuses.

Bureau d’ombuds du SCRS

Au début de décembre 2023, l’ancien directeur du SCRS a annoncé la création d’un bureau d’ombuds indépendant. Ce bureau est créé en vue de mieux soutenir tous les membres du personnel du SCRS, d’augmenter le nombre de mécanismes en place et d’aider à instaurer une solide culture axée sur la confiance et le respect avec les membres du personnel de tous les niveaux. La création de ce bureau répond également à une recommandation précédente du greffier du Conseil privé à l’intention de tous les ministères et organismes : mettre en place une fonction de protection des employés afin de fournir à tous un espace fiable pour discuter du harcèlement sans crainte de représailles et pour les aider à s’y retrouver dans les systèmes existants.

L’ombuds relèvera directement du directeur du SCRS et le bureau sera indépendant et distinct de tous les autres secteurs d’activité et structures hiérarchiques du SCRS. Le bureau d’ombuds appliquera les quatre grands principes de tous les ombuds : absence de formalisme, indépendance, impartialité et confidentialité. Il analysera les tendances afin de cerner les problèmes systémiques et fournira un aperçu et des recommandations à l’organisation. Il présentera également un rapport public annuel qui résume les problèmes et qui est fondé sur des données anonymisées agrégées. Enfin, le bureau d’ombuds du SCRS offrira et supervisera les services de gestion des conflits internes et effectuera les entrevues de fin d’emploi.

Le SCRS est résolu à mener à bien cette initiative et a déjà terminé divers éléments clés du projet. La responsabilité de la création du bureau d’ombuds a été confiée à la sous-directrice des Politiques et

Partenariats stratégiques du SCRS afin de garantir une séparation entre le bureau et les fonctions des ressources humaines de l’organisation. Le processus de recrutement en soi a été effectué par une entreprise de recrutement indépendante.

Rapport sur les actes répréhensibles

À la fin de 2023, l’ancien directeur du SCRS, David Vigneault, a annoncé que le SCRS produirait un rapport annuel portant sur les actes répréhensibles et les écarts de conduite. Le but de cette mesure est de faire preuve de transparence, d’assurer la reddition de comptes de la part de l’organisation et de montrer clairement que le SCRS traite les cas de comportements inappropriés et qu’il continuera de le faire. Le premier rapport sur les actes répréhensibles et les écarts de conduite au SCRS sera publié en 2025 et fournira des statistiques complètes pour 2023 et 2024.

En 2024, il y a eu une augmentation des signalements de la part des membres du personnel, ce qui témoigne de leur volonté d’utiliser les mécanismes internes mis à leur disposition. Il y a eu 50 nouveaux cas liés à des écarts de conduite et 33 nouveaux incidents liés au harcèlement et à la violence, ce qui représente une augmentation totale de 63 % par rapport à 2023. En tout, 34 dossiers ont été fermés en 2024, dont 33 pour lesquels les allégations ont été jugées fondées. (Remarque : certains dossiers qui ont été fermés étaient reportés de 2023). Dans ces cas, les mesures disciplinaires ou administratives appropriées (allant de la réprimande verbale au congédiement) ont été prises.

Promotion des valeurs et de l’éthique

En 2023, une discussion renouvelée sur les valeurs et l’éthique dans la fonction publique s’est amorcée, dirigée par John Hannaford, le greffier du Conseil privé. Pendant la pandémie, le secteur public a fait face à un niveau de complexité que les fonctionnaires n’avaient pas connu auparavant. En outre, la fonction publique a accueilli des milliers de nouveaux fonctionnaires pendant cette période. Étant donné que la dernière mise

à jour du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique remonte à 2012 et compte tenu de la nécessité d'assurer une application uniforme des valeurs et de l'éthique dans les discussions, les actions et les comportements des fonctionnaires, une équipe de hauts fonctionnaires a entrepris de relancer le dialogue et de faire en sorte que tous les fonctionnaires comprennent le rôle fondamental qu'ils et elles jouent en servant la population canadienne et en préservant leur confiance.

Le SCRS a son propre code de conduite qui constitue le fondement des actions et des comportements attendus des employés au travail. Le SCRS est fier de dire que ce code occupe une place importante dans le processus de recrutement et d'intégration des nouveaux employés et que, chaque année, tous les employés du SCRS sont tenus de confirmer leur engagement à respecter le Code de conduite. En outre, la méthode « s'arrêter, réfléchir et s'informer » du SCRS et le principe de la confirmation annuelle figuraient comme pratiques exemplaires dans le rapport *Poursuivre notre dialogue, se positionner pour l'avenir* du Bureau du Conseil privé. La directrice intérimaire du SCRS, Vanessa Lloyd, a parlé de ces pratiques exemplaires et de leur rôle dans la prise de décisions au SCRS lors du symposium sur les valeurs et l'éthique du gouvernement du Canada en octobre 2024.

Représentation du SCRS au Conseil des ressources humaines

En 2024, le Conseil des ressources humaines (CRH) du gouvernement du Canada a choisi la dirigeante principale des Ressources humaines du SCRS, Renée de Bellefeuille, comme présidente. Dans le cadre de ce rôle, elle exerce un leadership pour bon nombre d'engagements et de partenariats du CRH. Elle veille également à ce que le Conseil remplisse son mandat, qui consiste à soutenir et à renforcer la communauté des RH de la fonction publique fédérale, notamment les chefs des RH et, par le fait même, leurs administrateurs généraux dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion des RH.



Réseaux des employés

Le SCRS accorde une grande importance aux réseaux dirigés par des membres du personnel. Ces réseaux permettent de réunir des personnes et d'amplifier leurs points de vue uniques dans l'ensemble de l'organisation. Les réseaux d'employés du SCRS sont très dynamiques et comprennent le Réseau des femmes noires, le Réseau des personnes autochtones, noires et de couleur, le Réseau des femmes, le Réseau de la Fierté, le réseau Femmes en technologie Plus, le Réseau autochtone, le Réseau des employés juifs, le réseau Hôte des Latino-Américain(e)s et le Réseau des jeunes professionnels. Les réseaux sont des plateformes essentielles de collaboration et il y a de nombreux exemples inspirants d'initiatives de renforcement des communautés dirigées par les réseaux qui sont conçues pour sensibiliser les gens et les immerger dans des expériences communes. Le SCRS appuie fortement l'engagement commun des réseaux à créer un milieu de travail inclusif où toutes les personnes se sentent valorisées, respectées et dotées des moyens d'exprimer et de célébrer leur diversité dans un milieu de travail de plus en plus dynamique. ■



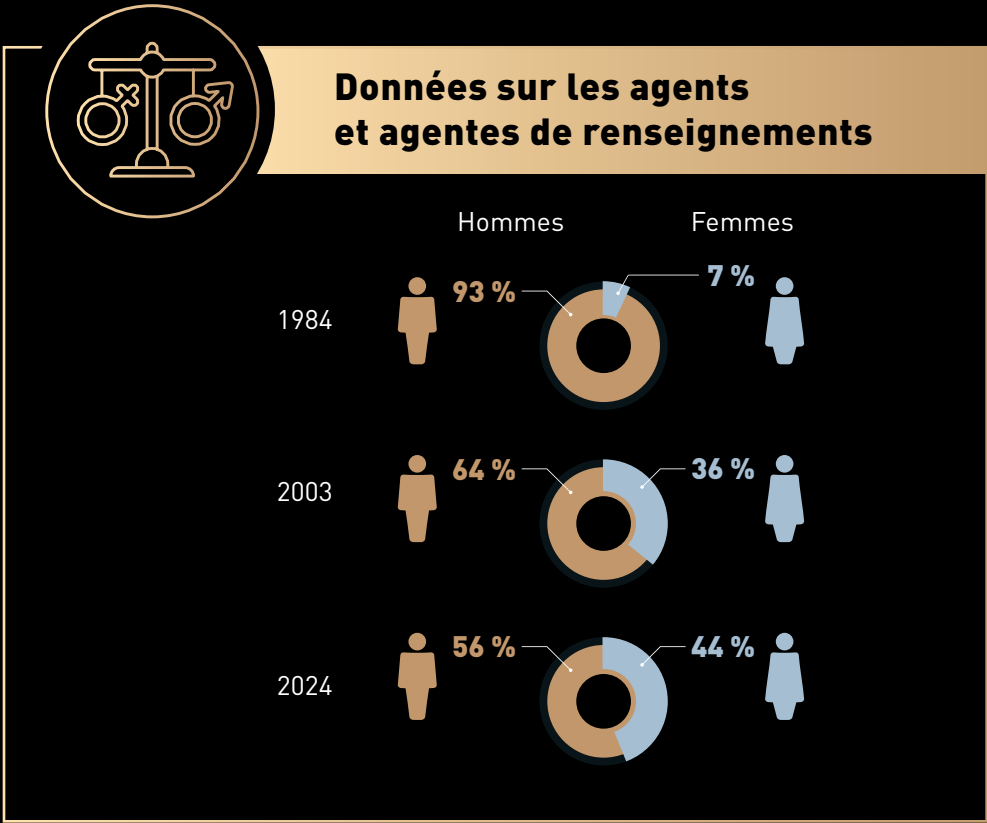


Données sur le personnel			
	Représentation (2023)	Représentation (2024)	Objectif d'ici le 31 mars 2027
Personnes en situation de handicap	7,1 %	7,5 %	9 %
Autochtones	2 %	2,3 %	3,4 %
Groupes racisés	20,7 %	21,3 %	24,9 %
Femmes en sciences et technologie	18,8 %	18,6 %	24,9 %



Dépenses			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Salaires	404 107 049 \$	415 818 326 \$	557 907 209 \$
Fonctionnement	238 065 778 \$	256 628 550 \$	270 508 389 \$

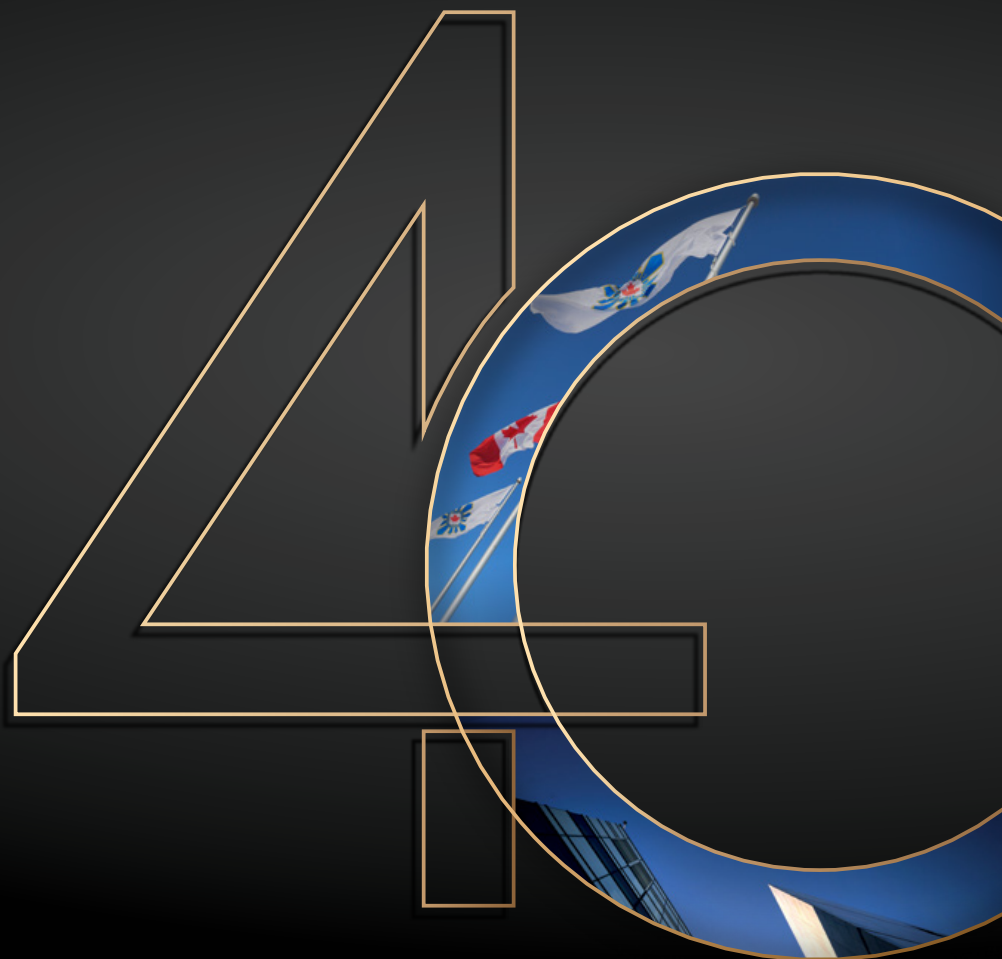
*Les coûts salariaux comprennent les coûts du régime d'avantages sociaux.





Quarante ans

de sécurité nationale



**Pour plus d'informations,
communiquez avec nous :**

CP 9732, succursale T

Ottawa (Ontario) K1G 4G4

Canada

Téléphone : 613-993-9620

ATS ou téléscripneur : 613-991-9228



Consultez le Rapport public du SCRS au
[https://www.canada.ca/fr/service-
renseignement-securite/organisation/
publications/rapport-public-du-scrs-2024.html](https://www.canada.ca/fr/service-renseignement-securite/organisation/publications/rapport-public-du-scrs-2024.html)
pour accéder aux liens Web.